

INCENDIE À KIRKLAND: 24 MAISONS RASÉES

page A 2

25 cents MONTRÉAL, LUNDI 1er FÉVRIER 1982, 98e ANNÉE, no 26, 56 PAGES, 4 CAHIERS •
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 35¢

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

ISOLEZ VOTRE MAISON



LAINES
ISOLANTES
SOUFFLÉES
TÉL. 270-8111

TABLOÏD
SPORTS

SKI
ACROBATIQUE

LE QUÉBEC EST SANS RIVAL...

page 10



photo René Picard - A. Baccetti

CONTESTATION DU LEADERSHIP

FEU VERT À RYAN JUSQU'EN SEPTEMBRE

■ Claude Ryan a interprété hier le geste d'appui des dirigeants du PLQ à son égard comme un feu vert lui permettant de poursuivre «avec fermeté» et «plus d'enthousiasme» son leadership jusqu'au congrès plénier de septembre prochain. Reed Scowan avait par ailleurs présenté sa proposition d'appui au chef comme un «gentleman's agreement» entre libéraux.

pages A 4 et A 5

photo UPC



4-4 À HARTFORD NORDIQUES: ENCORE UN MATCH NUL

page 3

ÉDITO
WASHINGTON
EST INQUIET
POUR
CAMP DAVID
PAR JEAN PELLERIN
page A 4

SOMMAIRE 3

Annonces classées: B 6, B 7, C 10
Arts et spectacles
— Informations: A 9 à A 12
— Horaires: A 11
Carrières et professions: C 3
Décès, naissances, etc.: C 11
Économie: C 1 à C 3
Êtes-vous observateur? B 6
FEUILLETON: B 7
Horoscope: C 8
Jardinage: C 10
Le monde: C 4
Mots croisés: C 7
Mot mystère: C 7
Quoi faire aujourd'hui: A 11
Télé-câble: A 9
Télévision:
— Horaires: A 11
Tribune libre: A 7, A 8
Vivre aujourd'hui: B 1

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées: 16
Mots croisés: 16

OPÉRATION ÉCHO GRENIER, LE RESCAPÉ DU MILIEU

■ Le journaliste Mario Roy trace aujourd'hui le portrait de Claude Grenier, un autre des quatre criminels repentis dont les révélations sont extrêmement précieuses pour la police. À 30 ans, Grenier peut se vanter d'avoir gagné et dilapidé plus d'un million de dollars. En contrepartie, il lui manque maintenant un bras, son visage est refait, mais l'homme se félicite d'être encore en vie.

page A 3



photo PC

FRANCESCO PIPERNO: LES TERRORISTES SONT PLUS FORTS QUE JAMAIS

■ Selon Francesco Piperno, que l'on voit ici en compagnie de sa fiancée, Marta Petruszewicz, le mouvement terroriste italien n'a jamais été aussi fort malgré les succès récents de la police.

page B 2

VISITE SURPRISE DE JOHNSON NOTRE-DAME: L'URGENCE EST ROUVERTE

■ La visite surprise du ministre Pierre-Marc Johnson à l'hôpital Notre-Dame, samedi soir, n'est peut-être pas étrangère à la réouverture, hier, du service d'urgence, mais la crise, qui n'est pas limitée à Notre-Dame, semble loin d'être réglée.

page A 2

LE MONDE

SOLIDARITÉ NE POURRA ÊTRE ÉCRASÉ PAR LA FORCE

— REAGAN

VIANDE, FROMAGE, LAIT LES PRIX DE CERTAINS ALIMENTS TRIPLÉNT

page C 4

TEL-AIDE 60,000 SOLITUDES CHAQUE ANNÉE

■ Hany, 24 ans, fait partie des 250 bénévoles de Tel-Aide. Madeleine Dubuc l'a rencontré, à l'occasion du onzième anniversaire de cet organisme voué à l'écoute des gens perdus dans leur solitude.

page B 1



Photothèque LA PRESSE

La violence risque d'éclater aux abords des abattoirs

Des producteurs de porcs récalcitrants doivent congestionner la circulation aujourd'hui autour des abattoirs, qui malgré la crise qui sévit dans cette industrie depuis une quinzaine, contiennent tout de même leurs activités.

PIERRE BELLEMARE

Il n'en reste pas moins qu'une flamme de violence risque d'éclater à tout moment cette semaine, puisque le ministre Jean Garon (Agriculture, Pêcheries et Alimentation) a déjà pris arrangement avec son collègue Marc-André Bédard à la Justice pour recourir aux forces de la Sûreté du Québec au besoin. A surveiller spécialement aujourd'hui l'abattoir de Proviso à Saint-Valérien, près de Granby.

De plus, le ministre Garon menace les producteurs qui rejettent le plan conjoint (à l'origine de la crise actuelle) d'une loi spéciale les obligeant à s'y conformer, parce que le plan a été dans une proportion de 74 pour cent en mars 1981, de soutenir le titulaire de l'Agriculture.

«Tout ce qu'on demande au ministre, c'est de surseoir à l'application du plan conjoint jusqu'à ce qu'on en arrive à une solution négociée», a déclaré hier M. Donald Després, président de l'Office des producteurs de porcs du Québec, qui regroupe 1.200 membres parmi les 6.700 producteurs québécois.

De son côté, le ministre Garon est disposé à s'asseoir à la table des négociations avec les contestataires, mais seulement lorsque tous les abattoirs fonctionneront normalement. Là-dessus, M. Després rétorque: «Ce serait comme si on payait une auto avant d'en connaître la couleur et le modèle. Quant à nous, pas de question d'accepter un prélèvement de \$0.10 par porc abattu (en vertu du plan de mise en marché), tant que la crise ne sera pas résolue».

que notre industrie soit dirigée par des fonctionnaires, dont le revenu est assuré de toute façon. On tient à ce que notre industrie reste entre les mains de gens qui vivent directement de la production porcine».

Ces fonctionnaires, ce sont ceux de la Fédération des producteurs de porcs (affiliée à l'Union des producteurs agricoles) qui ont eu le mandat exclusif d'administrer le plan de mise en marché.

«Théoriquement, de dire M. Després, la fédération a le pouvoir de porter notre production globale de 160 p. cent à 90 ou 95 p. cent, pour créer ainsi une pression sur les prix à la consommation. Et comme on sait que c'est précisément cette philosophie qui anime les technocrates de l'UPA...».

L'UPA pointée du doigt

M. Luc Senay, important producteur de Saint-Césaire et présent samedi à Saint-Hyacinthe à une réunion de l'état-major de l'Office, résume en termes brefs le cœur du litige: «On ne veut pas

M. Senay, pour sa part, a ajouté hier dans une entrevue accordée au milieu de ses installations porcines: «Il faudrait que tous les intermédiaires dans l'industrie aient voix (égale) au chapitre dans l'application du plan conjoint, à partir de la naissance du porc jusqu'à ce qu'il se retrouve dans les marchés d'alimentation».

Mais non! déplore M. Senay. Uniquement la fédération va «runner» notre industrie. C'est inacceptable, selon lui qui compte présentement plus de 2.000 têtes actuellement, dont au moins 200 en surplus. Les porcs sont entassés dans leur cloison respective. Il y en a 35 là où il ne devrait y en avoir que 20.

«Je tiens le coup depuis deux semaines. Je peux encore entasser mes bêtes durant deux autres semaines. Mais par la suite, je devrai en faire abattre, faute d'espace. C'est peut-être ce qu'attend le ministre Garon!»



Une cigarette pourrait être à l'origine du sinistre, selon les premiers commentaires des pompiers.

photo Pierre Côté, LA PRESSE

Le feu détruit 24 maisons à Kirkland

Un incendie d'une violence peu commune et poussé par de forts vents a ravagé un pâté de 24 maisons de type «townhouse», hier soir, à Kirkland, banlieue cosse située à 30 kilomètres à l'ouest de Montréal. Les dommages pourraient atteindre les \$2 millions.

Les pompiers se sont présentés une première fois à l'une des unités du chemin Beacon en début d'après-midi hier. Ils en sont re-

partis après y avoir éteint un léger incendie. Vers 18h, ils étaient de retour et, cette fois, c'était la bonne.

Au cours des quatre heures qui suivirent, pas moins de 80 pompiers provenant d'une demi-douzaine de villes du West Island furent dépêchés sur les lieux. Graduellement, le vent, en plus de transporter les flammes d'une unité à l'autre, a commencé à

pousser avec violence une grêle qui gifflait les visages. Quelques pompiers ont d'ailleurs dû être traités pour des engelures malgré le temps plutôt doux qu'il faisait.

Quelques unes des 24 familles évacuées par le feu se sont réfugiées au «chalet», un centre communautaire de Kirkland, d'autres se rendant chez des parents et amis. Personne n'aurait été blessé.

Les flammes auraient débuté au deuxième étage de l'une des maisons mais, en fin de soirée hier, les pompiers n'étaient pas en mesure de déterminer si l'incendie d'hier soir était relié à celui d'hier après-midi. Selon un citoyen résidant à Kirkland, les «townhouse» détruits vaudraient autour de \$60.000 l'unité. Une rumeur circulait hier soir à l'effet que l'une d'elles appartenait au receveur des Expos, Gary Carter.

EN BREF

12 morts dans une avalanche

Au moins douze personnes ont perdu la vie hier dans une avalanche qui s'est abattue sur un groupe d'étudiants allemands qui suivaient un cours de ski près de Salzbourg. Un enfant est toujours porté disparu et six autres ont été retrouvés vivants. Selon la police, le groupe d'enfants, de Berchtesgaden en Bavière, était conduit par un moniteur expérimenté qui a ignoré un avertissement d'avalanches. L'accident est survenu sur le mont Elmau, à 1.400 mètres d'altitude.

La route fait deux morts

Deux personnes sont mortes de façon accidentelle sur les routes du Québec durant le week-end. Robert Marion, âgé de 22 ans, de Napierville, est mort sur le coup samedi, vers 18h25, lorsque le véhicule à bord duquel il prenait place a dérapé sur la route 269, près de Napierville. Marie Gougeon, âgée de 23 ans, de Brossard, a succombé à ses blessures samedi soir lors d'une collision frontale sur la route 138, à Saint-Marthe-du-Cap.

Une balle dans la tête

Une dispute entre deux frères est à l'origine du cinquième meurtre à survenir depuis le début de l'année sur le territoire de la CUM. Ce meurtre est survenu vers 23h30, samedi, au 7990 est, rue Sherbrooke. Marcel Vigneault, 27 ans, connu de la police, a été atteint d'une balle à la nuque dans la cuisine de l'appartement qu'il partageait avec son frère André, âgé de 24 ans. Ce dernier a été appréhendé peu après le drame et est détenu comme témoin important au quartier général de la police de la CUM.

Le feu fait des siennes

Un incendie a passablement endommagé vendredi soir l'Hôtel du Vieux-Voulin, situé sur la rue Bridge, à Ormston. Il semble que le feu ait pris naissance dans la cuisine de l'établissement licencé. On ne rapporte pas de blessés. Par ailleurs, un autre sinistre a endommagé des salles de cours, à la polyvalente de Châteauguay, en fin de soirée vendredi. On ne connaît pas l'origine de l'incendie. Personne n'a été blessé.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -9 Max.: -6
NUAGEUX AVEC FAIBLE NEIGE. POSS. DE PLUIE
VERGLAÇANTE
DEMAIN: BEAU

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-20	-17	Averses de neige
Outaouais	-9	-6	Averses de neige
Laurentides	-9	-6	Faible neige
Cantons de l'Est	-4	-1	Averses de neige
Mauricie	-20	-17	Averses de neige
Québec	-8	-4	Neige et poudrière
Lac-Saint-Jean	-20	-17	Averses de neige
Rimouski	-19	-16	Neige et poudrière
Gaspésie	-17	-14	Neige et poudrière
Bas-Caraïbe	-19	-16	Neige et poudrière
Sept-Îles	-20	-10	Neige et poudrière

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-3	8	Ensoleillé
Edmonton	-25	-8	Neige légère
Regina	-30	-22	Dégagé
Winnipeg	-25	-17	Dégagé
Toronto	-8	-8	Neige
Fredericton	-3	0	Neige
Halifax	1	3	Pluie
Charlottetown	-8	0	Pluie verglaçante
Saint-Jean	-7	-2	Neige légère

La Quotidienne

Tirage de samedi
1 6 9

États-Unis

	Min.	Max.	Min.	Max.
Boston	-3	4	Nlle-Orléans	7 14
Buffalo	-1	2	Pittsburgh	-3 4
Chicago	-13	-6	San Francisco	10 13
Miami	17	26	Washington	-1 6
New York	3	8	Dallas	— —

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.
Amsterdam	3	7	Madrid	-2 14
Athènes	4	10	Moscou	-8 -7
Acapulco	22	29	Mexico	3 24
Berlin	1	3	Oslo	-11 -5
Bruxelles	4	9	Paris	8 10
Buenos Aires	20	31	Rome	-1 15
Copenhague	-3	4	Séoul	-12 -1
Genève	2	10	Stockholm	-6 -2
Hong Kong	14	20	Tokyo	-1 7
La Coire	7	17	Trinidad	— —
Lisbonne	5	15	Vienne	-4 2
Londres	8	12		

RÉOUVERTURE DE L'URGENCE

L'État devra ouvrir ses goussets pour mettre fin à la congestion à N.-Dame

Fermée depuis jeudi, l'urgence de l'hôpital Notre-Dame a rouvert ses portes aux «piétons» à 10h hier matin. Et les ambulances pourraient recommencer à y transporter des patients à compter de ce matin. Mais la crise n'est pas réglée.

PAUL ROY

Au cours de la journée de samedi, la plupart parmi la cinquantaine de patients qui croussaient dans les corridors et les chambres de l'urgence, depuis des semaines dans certains cas, ont pu être relogés ailleurs dans l'hôpital ou ont pu rentrer chez eux. En début d'après-midi, hier, il en restait dix, selon une employée: quatre dans le corridor et six dans des chambres.

«Ça fait des ans qu'on n'avait

pas vu ça!», s'est exclamée Claire Trudel, également porte-parole syndicale des employés de Notre-Dame. Selon Mme Trudel, il y a en moyenne 25 patients en permanence à l'urgence depuis un an et demi.

Cette «décongestion» est survenue le jour où LA PRESSE a publié un reportage décrivant le sort d'un patient qui venait de passer une semaine «d'enfer» à l'urgence de Notre-Dame. Et le soir même, le ministre Pierre-Marc Johnson s'est présenté sans prévenir à l'urgence et a demandé à rencontrer le patient en question... à qui on avait finalement trouvé une chambre. Le ministre est demeuré un moment, conversant avec d'autres patients et des membres du personnel infirmier.

En tout, 34 patients ont pu être relogés dans une unité qu'on s'apprêtait à fermer mais qu'on a dé-

cidé de garder ouverte pour le moment. La direction avait annoncé qu'elle devait fermer 170 lits avant le 1er février en raison de difficultés financières occasionnées par les coupures budgétaires imposées par Québec. Au cours de la semaine dernière, on a pu fermer 140 lits, mais on a dû, en dernière extrémité, renoncer à fermer une unité de 30 lits afin de régler le problème à l'urgence.

Mme Diane Goyette, directrice des soins infirmiers à Notre-Dame, a toutefois précisé à LA PRESSE hier que ces lits devront être fermés dès que possible... à moins que Québec intervienne et déblocage des budgets supplémentaires. Le comité de régie de l'hôpital devait se réunir ce matin et faire le point.

D'expliquer Mme Goyette, les patients qui demeurent encore à l'urgence y sont parce qu'ils ne

nécessitent pas d'être hospitalisés, ce sont des patients «en transit».

Manque de personnel

Pourquoi ferme-t-on des lits à Notre-Dame? Parce qu'on manque de personnel pour y garder des patients. Et, de souligner Mme Goyette, à compter de la mi-février, il devrait y avoir une centaine d'infirmières en vacances d'hiver. Ce personnel en congé n'est pas remplacé faute d'argent.

«Cette situation est pénible pour les patients mais elle l'est aussi pour le personnel, pour les infirmières, dont on souligne trop peu le travail dans de telles circonstances», commente Mme Goyette.

L'hôpital Notre-Dame possède une capacité de 960 lits. De ce nombre, environ 300 sont occupés par des patients chroniques. Il en reste donc 660... moins les 140 fermés la semaine dernière et la trentaine qu'il reste à fermer. «Juste en chirurgie et en médecine, il y a une liste d'attente de 2.500 noms», affirme pour sa part Claire Trudel, la porte-parole syndicale.

D'autres cas

La situation à Notre-Dame n'est pas un cas isolé. Plusieurs autres hôpitaux connaissent régulièrement des engorgements de leurs services d'urgence. Le cas de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont serait particulièrement critique.

Quant à Denis Courville, le patient dont LA PRESSE a raconté la semaine d'horreur dans le corridor de l'urgence, samedi, il avait de sa chambre hier soir: «Ça pas mal plus d'allure comme ça.»

APRÈS LA TEMPÊTE

De la pluie verglaçante en perspective pour aujourd'hui

La température doit être à la hausse aujourd'hui, variant de moins 6 à moins 9 Celsius, mais on s'attendait la nuit dernière à la chute de 10 à 15 centimètres de neige sur la région de Montréal et celle de l'Outaouais, avec possibilité de pluie verglaçante en matinée aujourd'hui.

Des vents modérés de l'est, entre 30 à 50 kilomètres, provoqueraient également de la poudrière sur ces régions et l'on prévoit de même pour l'ensemble du territoire québécois.

Cependant, une tempête passa-

blement violente dans la province voisine a couvert le sud de l'Ontario d'une dizaine de centimètres de neige, provoquant beaucoup de perturbations sur les grands réseaux routiers. Quelques vols ont été annulés à l'aéroport de Toronto et six personnes, dont deux enfants, ont été hospitalisées, ayant subi des blessures mineures causées par des carambolages sur les routes.

Ainsi, 16 véhicules ont été entraînés dans un même accident sur l'autoroute Queen Elizabeth, près de Burlington, à 90 kilomè-

tres au sud-ouest de Toronto, bloquant la circulation sur une distance de deux kilomètres environ.

Aux États-Unis, le Midwest a subi hier sa quatrième tempête majeure de la saison, laquelle a particulièrement affecté la région de Saint-Louis.

Plus de deux pieds de neige se sont abattus sur le sud de l'Illinois, en Indiana et au Michigan, paralysant presque totalement toute circulation aérienne et routière. Des rafales de six pieds de hauteur formaient des congères tout à fait infranchissables.

22 VICTIMES EN UN MOIS AU QUÉBEC Le feu frappe encore ce week-end et fait 6 morts

Trois incendies ont fait six morts dans la région montréalaise au cours du week-end, portant à 22 le total des victimes d'incendies depuis le début de l'année 82 au Québec.

L'incendie le plus meurtrier du week-end est survenu dans la nuit de vendredi à samedi à Candiac, municipalité sise à une vingtaine de kilomètres au sud de Montréal. Une mère et ses deux jeunes enfants y ont péri calcinés.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un septuagénaire mourait asphyxié dans un incendie qui a détruit un immeuble de quatre étages dans le quartier Côte-des-Neiges. Quelques heures plus tard, juste avant la levée du jour, hier matin, un jeune couple périssait asphyxié dans un incendie mineur à Cartierville.

À Candiac, Mme Ghislaine Dubois, 34 ans, sa fille Mélanie, 4 ans et son fils Marc, 2 ans, ont péri calcinés dans l'incendie de la maison familiale, un cottage semi-détaché de construction récente. Le cottage adjacent a également été lourdement endommagé par les flammes. Le mari de Mme Dubois était absent au moment du sinistre. L'incendie, qui a débuté vers 2h20, aurait pu prendre naissance dans le foyer.

Un autre incendie majeur a fait



«Je prends une marche avec ma sècheuse», a lancé ce jeune homme hier matin alors qu'il achevait de vider un des quelque 20 logements d'un immeuble du quartier Côte-des-Neiges, ravagés par un incendie quelques heures plus tôt. Cet incendie a fait un mort et quatre blessés.

une victime et quatre blessés dans la nuit de samedi à dimanche, en plus de détruire un immeuble de

20 appartements abritant des retraités dans le quartier Côte-des-Neiges. La victime, Nathan Cym-

bler, 77 ans, serait mort à la suite d'un infarctus. On a retrouvé son corps dans un passage enfumé, à l'extérieur de son appartement. Son épouse, âgée de 75 ans, est du nombre des blessés.

L'immeuble de quatre étages était situé au 2660, rue Goyer. L'incendie y a débuté vers 1h30 et a été déclaré sous contrôle vers les 4h. La police n'écarte pas la possibilité d'un geste criminel.

Couple

Vers les 6h, hier matin, un incendie mineur, vraisemblablement causé par une cigarette selon les enquêteurs, a entraîné dans la mort Vincent Joannette, 20 ans, et Christine Hoe, 21 ans. Le jeune couple, qui habitait un édifice à appartements de trois étages sis au 6656, rue Léon Trépanier, à Cartierville, a péri asphyxié.

Ces six morts s'ajoutent aux 16 autres survenues depuis le début de l'année dans des incendies à Papineauville, Knowlton's Landing, Matane, Grand-Mère, Lavallée, Saint-Guillaume et Montréal. En 1981, le feu avait fait 108 morts au Québec, passablement moins que l'année précédente (214 morts), qui avait débuté avec l'incendie de Chapais et ses 47 victimes.



La Ville s'explique dans le dossier Boyer

Vous vous souvenez peut-être du cas du citoyen Luc Boyer, soulevé dans cette chronique le 18 janvier dernier. Pour vous rafraîchir la mémoire, rappelons que M. Boyer s'élevait contre la décision de la Ville de Montréal d'offrir en vente le terrain qu'il possédait sur la terrasse Saint-Denis, pour non-paiement des taxes de l'année d'imposition 1980. M. Boyer trouvait cette mesure injuste parce qu'il affirmait avoir payé toutes ses taxes à la Ville de Montréal à la date fatidique du 1er octobre. Et les documents soumis semblaient lui donner raison. Par la même circonstance, j'émettais le regret de ne pas avoir reçu de réponse à une lettre adressée un mois plus tôt au président du Comité exécutif, dans laquelle je demandais à la Ville de présenter sa version des faits.

Or, le président Yvon Lamarre vient de me fournir les explications en m'assurant qu'il n'avait jamais reçu la lettre. Et même si M. Boyer a bien reçu sa copie de la lettre adressée à M. Lamarre, il serait présomptueux de douter de l'honnêteté de ce dernier.

Mais revenons au cas Boyer. À la suggestion de M. Lamarre, limitons-nous aux faits relatifs à l'année d'imposition 1980, d'une part parce que le litige est relié directement au non-paiement des taxes de cette année-là, et d'autre part parce que le citoyen Boyer a obtenu satisfaction pour l'année 1981, à l'exception des frais de nettoyage du terrain effectué sans avis préalable, et au sujet duquel M. Lamarre n'offre pas d'explications.

Le notaire plutôt que la Ville

Des informations fournies par M. Lamarre, retenons trois points principaux. En premier lieu, il semble bien que M. Boyer devra s'adresser au syndicat de la Chambre des notaires s'il veut obtenir justice. En effet, la Ville n'a reçu le dernier paiement relatif aux taxes de 1980 que le 1er octobre 1981, même si le chèque certifié est daté du 22 septembre. Le retard à livrer le chèque à la Ville incombe au notaire (dont il est préférable de taire le nom pour le moment) qui a attendu neuf jours avant de l'apporter au Service des finances. La même personne a été avisée sur le champ, selon M. Lamarre, que ce chèque ne ferait pas le compte puisque le même jour (donc deux mois avant la vente à l'encan) les frais de shérif apparaissaient au dossier.

En deuxième lieu, M. Lamarre assure que le Service des finances a tout fait pour tenter de rejoindre M. Boyer avant la vente du terrain par le shérif, mais sans succès (M. Boyer n'avait pas laissé son numéro de téléphone au travail).

Enfin, M. Lamarre indique que le retard à modifier le rôle d'évaluation incombe à la CUM (ce que j'ignorais) et non à la Ville de Montréal. La Ville, dit M. Lamarre, n'a reçu l'avis de modification (la vente remontait à février) que le 3 juin.

En conclusion, malgré que la Ville ait attendu trois mois avant d'aviser le nouveau propriétaire des arrérages de taxes (constation faite à partir des informations fournies par M. Lamarre), il faut en toute honnêteté exonérer l'administration municipale et admettre que M. Boyer a pris une grosse chance en ne livrant pas lui-même le fameux chèque. La leçon lui coûtera fort cher.

Pourquoi pas les Japonais?

Il y a plusieurs mois que nous n'avons pas parlé du projet du maire Jean Drapeau de relier l'aéroport de Mirabel au centre-ville de New York, en passant par la métropole canadienne. Comme on le sait, ce projet fait actuellement l'objet d'une étude préliminaire de \$50,000 subventionnée par le gouvernement provincial, et à laquelle ont déjà participé deux ingénieurs impliqués dans la conception du TGV français.

Les lecteurs de cette chronique savent que j'éprouve beaucoup d'admiration devant le TGV. Par ailleurs, je persiste à croire que la seule façon rentable d'établir une liaison Mirabel-Montréal-Albany-New York consisterait à recourir au train à sustentation magnétique («maglev» en langage du milieu).

Je vous en parle aujourd'hui parce que je viens de lire un excellent article consacré à ce type de trains dans le magazine «Discover» de février 1982, article où l'on fait état des énormes progrès réalisés par les Japonais et les Allemands de l'ouest dans ce domaine. Et je suis plus convaincu que jamais que même en poussant le TGV à l'extrême (300 km/h en exploitation commerciale), il sera démodé dans une vingtaine d'années lorsque les trains à sustentation magnétique auront fait leurs preuves, surtout le modèle japonais (les Nippons privilégient la répulsion magnétique, contrairement aux Allemands de l'ouest qui favorisent l'attraction magnétique) qui vient d'atteindre l'incroyable vitesse de 515 km/h sur une piste d'essai de 6,5 km et qui doit remplacer le «Shinkansen» dès 1990, entre Tokyo et Osaka.

Alors, si jamais nous décidions d'investir des milliards de dollars entre Montréal et New York, autant choisir le bon cheval dès le départ. Et on peut se demander s'il ne serait pas opportun que, par souci d'évaluer toutes les facettes du problème, les Montréalais responsables de l'étude ne devraient inviter des représentants de la Japanese National Railways afin de connaître leur opinion sur le sujet.

OPÉRATION ÉCHO Grenier, le rescapé

— 2 —

«Papa, t'es malade dans ta tête: tu parles à des policiers!...» Le fils de Claude Grenier, un petit bonhomme de quatre ans, ne comprend plus. Il est là, avec ses parents, dans la nuit du 20 août 1981, assis sur la banquette arrière d'une voiture banalisée qu'un détective de la police de la CUM conduit vers un motel où la famille (Grenier a une femme et quatre enfants) se terrera pendant quelques jours.



MARIO ROY

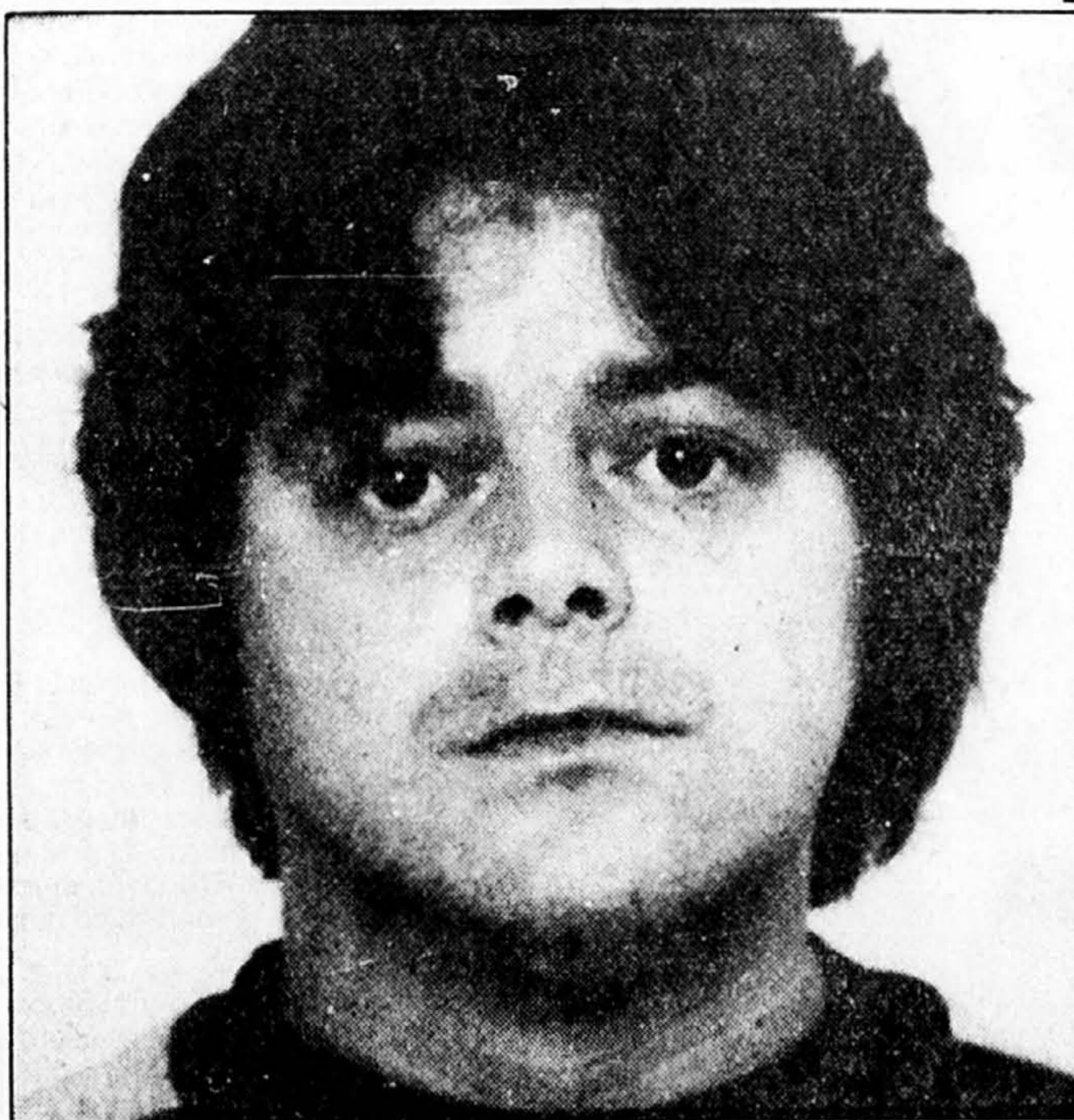
C'est vrai, qu'est-ce qui lui prend, à Claude Grenier, de «parler à des policiers»? Un an plus tôt, le 10 septembre 1980, c'est pourtant lui qui s'était cassé un doigt, fracassant une coûteuse bague à diamant, en frappant sur un mur, question de bien faire sentir son hostilité aux policiers qui l'interrogent!

Pourtant, il est là, avec des détectives qui se dirigeront vers Bonsecours après l'escalade au motel. Elevé à Saint-Henri, intelligent, relativement scolarisé, Claude Grenier peut prétendre, à l'âge de 30 ans, avoir gagné et dilapidé plus d'un million de dollars. En contrepartie, il lui manque maintenant un bras, il marche avec une canne, son visage est refait de matière plastique...

Trois braquages en sept minutes

Le gagne-pain de Grenier, c'est le vol de banque. Le 8 juin 1978, emporté par son enthousiasme, il braque trois succursales bancaires de l'ouest de la ville... en sept minutes! Il ne fonctionnait qu'à partir d'informations coulées dans le béton; il est prudent, rusé. Par exemple, il n'hésite pas à se transformer en facteur, en ouvrier de la construction, en livreur de mazout, en n'importe quoi susceptible de faciliter une entrée discrète dans l'immeuble où il va travailler. Dans le bureau de l'analyste Jean Ostiguy (projet Echo, police de la CUM), un tableau porte, en axe horizontal, les identités de 28 ou 30 truands, et en axe vertical, l'énumération de dizaines de vols qualifiés ou de meurtres; il faut voir, sous le nom de Grenier, les petits points verts ou rouges s'emplier sur presque toute la hauteur du lugubre graphique...

Car il peut devenir violent. Le 16 décembre 1981, à l'enquête préliminaire de Jean Fillipone et Gaétan Dumont, accusés du meurtre d'un employé de la Brink's, Grenier avoue sa participation aux assassinats du couple Richard et Francine Voizard (le 20 août 1979), et de Jean-Guy Turpin (le 11 mai 1980); en plus de deux meurtres ratés, les victimes ayant survécu à leurs blessures. Il avait pourtant les outils voulus: l'inventaire de son arsenal fait état de «morceaux» de calibre .38, .22, .357, .12, 9 millimètres, en plus de



Physiquement diminué, Claude Grenier s'avère un témoin redoutable pour ses ex-compagnons du crime.

Les «gorges profondes» de la police montréalaise

L'appareil judiciaire compte depuis quelques mois sur les services de quatre criminels repentis, qui ont choisi de se mettre à table et de témoigner contre leurs anciens compagnons. Claude Grenier est de ceux-là.

Les autres sont Bernard Provençal, Donald Lavoie et Jacques Doyon, un trio dont les révélations sont apparemment si intéressantes (d'autres diront compromettantes...) que la police de la CUM décidait, en avril 1981, de former une équipe spéciale chargée de vérifier cette stupéfiante avalanche de données et de piloter ces dossiers chauds jusque sur les bureaux des procureurs de la Couronne. Il s'agit du projet Echo, dont LA PRESSE dresse un bilan provisoire dans une série de quatre articles dont le premier a été publié samedi.

silencieux et de bâtons de dynamite!

Ce palmarès décrit pourtant mal Grenier qui, en fait, est loin d'être une sorte de machine à crimes. Peut-être s'est-il simplement juré d'être le meilleur en tout? Le meilleur braqueur; le plus excentrique noceur, lui qui, au faite de sa gloire, sort avec ostentation de gros billets au Cyro's Bar de Ville-Emard ou dans les débits de boisson de Saint-Henri; le meilleur témoin de la Couronne, maintenant qu'il a sauté la clôture.

Une classe à part

Parce que Grenier, il faut le dire, est un témoin d'une classe à part. «Il a une très bonne mémoire... Je ne sais pas s'il tient un agenda de tous les hold-up qu'il a commis, mais...», s'écrit le juge Bernard Bilodeau qui, depuis plusieurs heures déjà, observe avec étonnement le délateur tenir tête aux criminalistes chevronnés chargés de défendre le duo Fillipone-Dumont. Il a une parfaite connaissance des principes de droit qui régissent l'instruction d'une cause criminelle; il n'hésite pas à anticiper les objections que les procureurs n'ont pas encore

soulevées, et fait la moue lorsque le magistrat ose le corriger, en rectifiant une infime méprise du témoin se rapportant à une subtilité d'un obscur article du Code criminel dont le truand moyen ignore jusqu'à l'existence!

Cynique, un peu arrogant, en tous les cas très sûr de lui, Grenier échange des politesses avec les accusés que l'on engouffre, chaînes aux pieds, dans les corridors aux cellules dès l'instant où le juge a journe l'audience; il venait de conclure son témoignage en avisant solennellement les avocats de la défense «qu'au procès, c'est moi qui va vous bombarder... Vos clients seront pas trop satisfaits de vous!»

L'odeur de la poudre

Claude Grenier, lui, se satisfait d'être encore en vie. Premier novembre 1980, à son appartement du 914 Sainte-Marguerite. Subitement, une décharge de calibre .12 met la porte en pièces et atteint mortellement Micheline Cadieux, 26 ans, et Richard Beaudry, 27 ans. Deux hommes entrent, enjambant le corps de la jeune femme, pulvérisent à coups de .12 le bras gauche de Grenier;

l'un des assaillants revient vers Micheline Cadieux et l'achève d'une balle de revolver dans le dos; Grenier reçoit un autre projectile à la jambe... Hallucinant. Du sang partout, l'odeur âcre de la poudre, les vapeurs de combustion qui flottent encore lorsque les premiers policiers arrivent sur les lieux... Claude Grenier vient de perdre sa maîtresse et son ami; il va croupir pendant six mois sur un lit d'hôpital.

«J'ignore pourquoi ils ont fait ça. Mystère... Peut-être par jalousie...», s'explique-t-il là-dessus, en prenant soin d'identifier Jean-Pierre Turcot et Jean-Guy Legault, d'ex-compagnons d'armes, comme étant ses agresseurs.

Avec ce bagage hétéroclite, Claude Grenier, le 20 août 1981, se laisse conduire au même confessionnal que Bernard Provençal.

Grenier, à ce moment-là, est pour le moins déterminé: lui qui est un homme libre (même s'il est en instance de procès: vol de \$93,000, Banque Royale, rue Sherbrooke, le 9 septembre 1980), il va de son propre chef aller s'enfermer à double tour dans les cellules de Bonsecours, à deux pas du bureau des Homicides-Vols qualifiés, une grande salle plutôt terne où on le voit parfois assis sur le coin d'un pupitre, avec sa canne, qui est devenue une sorte de signe distinctif, appuyée contre un mur.

Tout se sait vite

Cette nuit, Provençal dort dans sa cellule du quatrième étage, au quartier général de la Sûreté du Québec, rue Parthenais. Il y réside depuis le 15 mai, menant une vie faite à la fois de privilèges et de privations. Le 14 mai, il était encore à Saint-Vincent-de-Paul où, précisément, on commençait à le regarder de travers... «Le milieu, c'est pas étanche; tout se sait vite», constate-t-il. Sa visite «à l'hôpital», le 24 mars, avait été suivie d'une cure plus prolongée, les 7, 8 et 9 avril; toujours au poste de police de l'île Sainte-Hélène, où il disserte à loisir. «Les crayons puis les calopins, ça marchait! J'ai 20 ans de vie criminelle, et j'en sais pas mal d'affaires...», lance Provençal.

Entre les deux séjours de dictée, puis entre le 9 avril et le 14 mai, il s'accommode d'une situation plutôt délicate: «ses enquêteurs le renvoient au pen, avec mission d'en apprendre plus sur quelques petites bricoles. Par exemple, sur le braquage de la Brink's, Place Bonaventure, le 25 février 1980, au cours duquel un convoyeur avait été tué. Le 22 décembre 1981, Bernard Provençal rendait son premier témoignage depuis sa conversion, justement dans l'affaire de la Brink's.

Le vrai test de crédibilité, pour lui, viendra avec le procès en Cour d'assises de Gerald Gauthier et Michel Tremblay, accusés du meurtre de Michel Roy, directeur du pénitencier Archambault. L'affaire, avec une majuscule, pour les hommes du projet Echo, qui abattent alors un autre atout: Jacques Doyon.

DEMAIN:

Jacques Doyon et l'affaire Roy.

Le Transcontinental déraile: 10 blessés

RED ROCK, Ont. (PC) — Au moins dix personnes ont été blessées, hier quand un transcontinental de Via Rail transportant une centaine de personnes a déraillé près de Red Rock, à 100 kilomètres au nord-est de Thunder Bay.

On compte au nombre des blessées une femme qui s'est brisée une jambe, plusieurs personnes qui souffrent de lacerations et deux hommes qui ont subi des brûlures. Des infirmiers ont transporté les victimes en hélicoptères à Nipigon et à Thunder Bay.

Les autres passagers devaient être conduits en autobus à Nipigon où ils devaient manger avant de retourner à Thunder Bay. Quatre wagons au milieu du

train — The Canadian — se sont écartés de la voie peu après midi mais sont restés debout. Les quatre derniers wagons — des wagons-lits — se sont renversés en laissant la voie.

La locomotive, le fourgon à bagages et un wagon à l'avant du train qui allait de Vancouver à Montréal sont restés sur la voie.

La voie ferrée du Canadien Pacifique a été fermée et des équipes de Schreiber, Chapeau et Thunder Bay ont été dépêchées sur les lieux pour libérer la voie.

M. Steve Morris, porte-parole du CP, a dit que l'on ne connaît pas la cause de l'accident. Il faisait beau quand il est survenu, dit-il.

«Marathon de l'espoir»: plus de \$1 par Canadien

TORONTO (PC) — L'espoir de Terry Fox de recueillir \$24 millions — \$1 par Canadien — pour la recherche sur le cancer est réalisé.

Sa campagne du «Marathon de l'espoir» a rapporté \$24,7 millions, a annoncé samedi le Dr Peter Schofield, de l'Institut national du cancer.

Statistique Canada établit la population du Canada à 24,1 millions.

«La course des volontaires de Terry Fox» de l'automne dernier avait rapporté au 28 février \$3,1 millions. Elle se tiendra désormais tous les ans.

Fox, amputé d'une jambe à cause du cancer, est mort en juin dernier après avoir couru 5,342 kilomètres l'année précédente. Il dut abandonner son marathon à Thunder Bay, Ont., quand le cancer s'est attaqué à ses poumons.

NOTES POLITIQUES

APRÈS L'ÉCHEC DU PREMIER PUTSCH

Le grenouillage continue au PLQ

septembre, où les militants pourront alors se prononcer, par vote secret, sur le leadership de Claude Ryan.

Le grenouillage continuera donc de plus belle dans les cercles libéraux, et l'appel à l'unité encore une fois lancé par Claude Ryan lors de ce Conseil général restera dans les annales politiques comme une lettre morte.

C'est déjà reparti

Dès la fin de la réunion de dimanche, c'était déjà reparti de plus belle dans les couloirs de l'Université de Montréal, où certains députés et délégués se reprochaient, déjà, leur manque de courage de n'avoir pas profité de cette occasion pour vider enfin cette question qui hante le parti.

«Les grenouillages stériles et les interminables papotages», comme avait qualifié ces discussions Claude Ryan dans la partie de son discours sur l'appel à l'unité, allaient encore bon train.

Les députés libéraux de Hull et de Jeanne-Mance, Gilles Rocheleau et Michel Bissonnet ont déclaré à LA PRESSE qu'ils déploieraient que cette question n'ait pas été débattue en profondeur.

Ces deux politiciens ne se sont pas levés pour se rendre au micro afin d'appuyer la requête de Nicole Petit, une femme qui a démontré beaucoup de courage et fait preuve d'un sang-froid remarquable à cette occasion. Ils sont restés sagement cloués sur leur siège. Les deux hommes étaient cependant d'avis que la situation actuelle ne pouvait pas durer. La baisse du nombre des militants et la difficulté de ramasser des fonds, entre autre chose, indi-

quaient, selon eux, qu'il fallait trancher cette affaire rapidement. Ils ont perdu une belle occasion de faire valoir leur point de vue, et faire preuve d'un peu de courage.

Le sentiment de ces députés est largement partagé par une bonne majorité de militants et certains organisateurs de la permanence de la rue Gilford. Après ce Conseil général, la démolition sera encore plus grande, dans les comités, a confié l'un d'eux. D'ailleurs, un récent sondage interne effectué pour le compte du directeur général du PLQ, Alain Cousineau, le démontrerait clairement.

Le congrès de septembre est bien loin, estime plusieurs autres pour se prononcer sur le leadership de Claude Ryan. Le parti continuera donc à piétiner, à avoir d'énormes problèmes d'argent et d'organisation.

Le PQ serait reporté au pouvoir

Dans l'état actuel des choses, estime l'ex-député libéral de Saint-Jean, Jacques Veilleux, qui était l'un des instigateurs de la motion Petit, s'il y avait des élections précipitées, le Parti québécois reprendrait facilement le pouvoir.

Il se base sur le comté de Saint-Jean, considéré comme une circonscription baromètre au Québec, pour faire cette affirmation. Le membership libéral après la dernière défaite qui était de 4,000 est tombé à un peu plus de 1,000. Il reconnaît volontiers que les libéraux ne sont pas de taille, actuellement, pour affronter le député péquiste Jérôme Proulx et le charisme du chef René Lévesque.

Furieux par ailleurs que la résolution de consultation auprès des membres ait été rejetée de façon aussi cavalière par les délégués, et après 12 ans de militantisme, Jacques Veilleux a décidé de ne plus participer aux activités du PLQ, «car c'est du boulozage et une pure perte de temps». Il attendra que la course à la direction soit engagée avant de redevenir actif au sein du PLQ.

Le député libéral de Mégantic-Compton, Fabien Bélanger et l'ex-député de Johnson, Camille Picard, estiment pour leur part que la prochaine campagne devrait être dirigée par une équipe de leader et non par un seul homme comme ce fut le cas la dernière fois. A cet égard, ils citent en exemple la campagne électorale menée par René Lévesque, en avril dernier.

D'un autre côté, les membres du PLQ étaient drôlement placés pour accepter de tenir un référendum après les gorges chaudes qu'ils avaient fait sur le «rené-rem-dum». Nicole Petit a reconnu qu'elle a peut-être mal formulé sa question. Elle aurait dû poser la question, dit-elle, en demandant aux militants «êtes-vous en faveur que Claude Ryan reste jusqu'en septembre?».

Comme l'a dit avec dépit le député de Hull: «A force de jouer à l'autruche, on va avoir du sable dans les yeux». Lui, il aura perdu une belle occasion de faire valoir ses talents de batailleur.

Il est manifeste, selon un bon nombre d'observateurs, que Claude Ryan sortira du congrès général de septembre comme l'ultime perdant de cette rencontre et victime de son propre entêtement.



Jacques Bouchard

■ En faisant adopter un vote de confiance à l'endroit du chef du parti libéral Claude Ryan, le député de Notre-Dame-de-Grâce, Reed Scowen, a provoqué involontairement la présentation d'une résolution au Conseil général demandant de tenir un référendum auprès des membres afin de connaître leurs intentions sur un congrès au leadership.

Ce geste, qui demandait un certain courage compte tenu du vote de confiance de la veille, et qui a été posé à la fin de cette réunion par la présidente de l'association du comté de Taillon, Nicole Petit, peut être interprété comme le début officiel d'un «putsch» en vue de se débarrasser de l'actuel chef du PLQ, s'est finalement soldé par une ovation à son endroit, dans un premier temps.

La question a été posée brutalement et avait comme principal objectif de dire en public ce que tout le monde se raconte dans les corridors et dans les salons, à savoir quand et comment doit-on liquider celui que l'on considère comme le principal facteur de la défaite électorale du 13 avril dernier.

Mais le samedi, lors de la présentation de la motion de confiance à l'endroit de Claude Ryan, les délégués avaient déjà convenu de respecter l'échéance fixée jusqu'au congrès d'orientation de



Lysiane Gagnon

Le bateau prend l'eau

■ Si l'on en juge par le maladroit symbole graphique qui ornait les documents du Conseil général (quatre flèches convergeant vers le même point), le Parti libéral du Québec est dans une impasse, immobilisé au centre de l'embouteillage créé par ses tendances internes contradictoires.

«Moi, j'embarque!», dit son nouveau slogan... mais dans quoi au juste?

Car malgré les manifestations quelque peu factices visant à projeter une image d'unité devant les caméras de la télévision, le bateau du PLQ, voguant sur une mer bien incertaine, semble faire de moins en moins le poids: depuis les dernières élections, son membership a dramatiquement diminué (de 250,000 à 80,000 membres), et le parti paraît incapable de se donner une politique constitutionnelle cohérente et unitaire.

On en a eu la preuve éclatante — et ma foi assez triste — hier, alors que les délégués au conseil général ont rejeté par une immense majorité une proposition présentée par le jeune Philippe Castonguay (qui est, a-t-on appris, le fils de l'ex-ministre du même nom), proposition qui pourtant reprenait fidèlement la position classique de nationalisme modéré défendue par le chef du parti au sujet de la constitution.

En soi, cela en dit plus long, sur les véritables rapports de M. Ryan et de son parti, que les «votes de confiance» pris à main levée. Mais cela indique aussi que l'optique «Québec d'abord» défendue par M. Ryan ne correspond pas au sentiment d'un bon nombre de militants.

Cette proposition disait en substance que l'accord constitutionnel ne reconnaît pas la spécificité du Québec ni la dualité culturelle du Canada, et que le PLQ fédéraliste est mieux placé que le PQ souverainiste pour défendre les intérêts du Québec lors de la poursuite du débat constitutionnel. D'où la nécessité que le PLQ prenne tous les moyens à sa disposition pour que «la constitution réponde aux aspirations de tous les Québécois... Rien là de bien audacieux».

Mais même après que le proposeur eût retiré un paragraphe qui blâmait les libéraux fédéraux, la proposition allait être battue à plate couture.

Plus frappant encore, le jeune Castonguay fut, du début à la fin du débat, le seul intervenant à parler en faveur de cette proposition... dont un autre membre de la Commission Jeunesse du parti a bien pris soin de se dissocier au nom de beaucoup d'autres jeunes».

Les opposants, quant à eux, ont affirmé en substance qu'il était faux que l'accord d'Ottawa aille contre le Québec, et qu'il ne fallait pas créer des divisions au sein de la grande famille libérale. «Avec une résolution pareille, on se croirait dans un congrès du PQ!», a lancé un autre intervenant.

Il va de soi que la réaction s'explique en partie par le «backlash» coléreux que suscite encore, parmi les troupes libérales, le fait que l'aile parlementaire ait voté en octobre dernier avec le gouvernement contre le fédéral... démarche qui continue d'irriter un grand nombre de partisans libéraux tout en alimentant la grogne contre le chef.

Mais l'incident demeure troublant: qu'une résolution qui insiste simplement sur le respect des intérêts du Québec soit qualifiée de résolutions «péquistes» montre que le PLQ continue de se dissocier de très larges couches de l'électorat francophone, comme s'il voulait laisser au PQ le monopole du nationalisme même le plus modéré.

Les délégués ont aussi rejeté sans tambour ni trompette la timide tentative d'un autre délégué pour affirmer l'indépendance des libéraux provinciaux par rapport aux grands frères d'Ottawa.

A la faveur de la débâcle électorale, le parti semble avoir été repris en mains par son solide bloc anglophone, allié aux fédéralistes francophones «durs» dont le vrai chef sera toujours M. Trudeau. Dans ce contexte, Claude Ryan semble, pour l'instant du moins, incapable de faire passer dans les réflexes quotidiens du parti ses propres convictions de nationaliste modéré, qui correspondent pourtant certainement aux sentiments réels d'un bon nombre de membres.

Autre incident qui indique, celui-là, que les réflexes démocratiques sont faibles au sein du parti: pour écraser la proposition d'une poignée de rebelles qui voulaient un référendum interne sur le leadership, le président du parti et le président d'assemblée ont utilisé sans que personne ne proteste des méthodes fort douteuses.

Le premier, intervenant dès le début contre la proposition, a lui-même demandé la cessation immédiate du débat... un débat même pas commencé, et le président d'assemblée a mis la question au vote, au mépris de toutes les procédures utilisées dans les assemblées délibérantes. Par la suite, un certain nombre de délégués (sept ou huit, peut-être plus) ont demandé le vote secret sur la proposition, mais en vain. Dans les assemblées démocratiques, il suffit qu'une personne — ou au moins un proposeur et un second — demandent le vote secret pour qu'on le leur accorde. Demain, les Libéraux seront bien mal placés pour critiquer les syndicats qui votent la grève à main levée.

Zonage agricole : Garon songe à des amendements

■ QUEBEC (PC) — Le ministre Jean Garon a proposé au Conseil des ministres, en novembre dernier, de modifier le zonage agricole afin que les propriétaires d'un lot acheté avant l'entrée en vigueur d'un décret de région agricole désignée aient dorénavant le droit d'y construire une résidence.

la Loi plus souple d'application pour les citoyens, plus claire pour les juristes et plus fonctionnelles pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec — CPTAQ —, chargée de l'appliquer.»

PIERRE TOURANGEAU

Dans sa rédaction actuelle, la Loi n'accorde ce privilège qu'à ceux qui étaient propriétaires d'un lot vacant avant le 9 novembre 1978.

Dans un mémoire qu'il adressait à ses collègues et dont La Presse Canadienne a obtenu copie, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation suggérait de revoir certaines dispositions de la Loi sur la protection du territoire agricole à la lumière de l'expérience acquise depuis son entrée en vigueur.

Autres modifications

«Il y a également lieu, écrivait le ministre, d'en modifier certaines autres dispositions pour rendre

cours de FINE CUISINE familiale donnés par Henri Bernard

CUISINE DE BASE fin février - mi-mai 1982

CUISINE DE RÉCEPTIONS début mars - fin mai 1982

PROSPECTUS GRATUIT 843-6481

Institut Culinaire de Henri Bernard

Pernis d'enseignement de culture personnelle 2015 de la Montagne Suite 610, Mt. Hlg. 129

Voici les Benson & Hedges 100 Légères

Plus agréables, plus longtemps.



...ou menthol 100.

EN BREF

Les femmes doivent s'aider elles-mêmes

■ Le gouvernement n'aidera pas les femmes qui ne s'aideront pas elles-mêmes, dit le ministre responsable du statut de la femme. Mme Judy Erola a déclaré que le gouvernement protégera les femmes contre la discrimination et l'inégalité mais ne se portera pas caution pour elles et ne subviendra pas à tous leurs besoins. «Si les femmes ont peur de devenir indépendantes, si elles comptent sur le gouvernement, alors elles ne parviendront pas à l'indépendance».

Expansion des relations Canada-Cuba

■ Cuba cherche à établir des liens commerciaux plus étroits avec le Canada, et pour ce faire a entrepris d'ouvrir son économie étatique à des projets conjoints avec des compagnies canadiennes et d'autres pays de l'Ouest. Le président cubain Fidel Castro a déclaré à des députés canadiens que «nous ne sommes pas dogmatiques vis-à-vis l'économie. Cuba est disposé à s'associer avec des compagnies privées d'outre-mer».

Fusion acceptée

■ La fusion de la Caisse d'entraide économique (CEE) de Beauce-Nord avec la Caisse pop de Sainte-Marie de Beauce, a été acceptée à 100 pour cent par plus de 600 membres de la CEE de Beauce-Nord, réunis en assemblée spéciale, en fin de semaine. Il s'agit d'une première au Québec et cette solution de rechange au plan de relance Dugal de la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec sera avantageuse pour les quelque 2,800 membres de la CEE de Beauce-Nord. En effet, en plus de transformer la totalité du capital social en dépôts à terme, cette fusion de la CEE de Beauce-Nord avec la Caisse pop de Ste-Marie assure le remboursement intégral qui aura lieu entre le moment de la fusion et le 31 mai 1983, ainsi que la récupération des sommes en dépôt à la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec.

Mesure «nébuleuse»

■ OTTAWA (PC) — Le budget fédéral contient une mesure peu connue qui pourrait causer des ennuis à nombre de contribuables vivant avec quelqu'un qui reçoit une prestation de bien-être social, une indemnité d'accident du travail ou presque toute autre forme d'assistance sociale, fédérale ou provinciale. La mesure n'est qu'à demi énoncée à ce jour. Son intention est claire dans le budget, mais les détails n'y sont pas encore et les bureaucrates s'en occupent. «C'est très nébuleux», dit un porte-parole du ministère du Revenu. La mesure pourrait affecter tout contribuable qui veut faire considérer sa femme ou un parent comme personne à charge, en ne lui permettant peut-être plus de bénéficier des déductions aux fins de l'impôt si la personne en question reçoit ce genre de prestations. La réclamation à ce titre peut être de \$3,100, que le contribuable peut déduire de son revenu imposable.

Le meilleur système

■ Le solliciteur général, M. Robert Kaplan, a déclaré que son travail consistait à faire en sorte que la police soit protégée contre l'influence politique et laissée en paix pour accomplir sa tâche. Parlant à un dîner en l'honneur de la police, il a déclaré qu'une fois la politique établie pour le règlement des cas et des décisions que doit prendre la police, les politiciens devraient s'abstenir d'intervenir.

Le SCFP ne veut pas entendre parler du contrôle des salaires

■ OTTAWA (PC) — Le plus grand syndicat du pays demande au premier ministre, M. Trudeau, et aux chefs de gouvernement des provinces de s'entendre à leur réunion de cette semaine pour stimuler l'économie au moyen d'importantes réductions des impôts et d'un vaste programme de création d'emplois dans le logement, la construction, le transport et autres domaines. Mme Grace Hartman, présidente du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui compte 275,000 membres, a aussi mis en garde le gouvernement contre le contrôle des salaires et elle a réclamé une baisse des taux d'intérêt ainsi que le retrait du projet de taxer pour la première fois cette année les prestations de maladie et de soins dentaires des travailleurs. Elle condamne aussi le projet fédéral de réduire les paiements annuels aux provinces, disant qu'il nuirait à la qualité des services de santé et d'enseignement ainsi que des services sociaux et ferait baisser le niveau de vie des Canadiens. A moins que les premiers ministres conviennent de mettre au rancart les politiques économiques conservatrices qui ont plongé le Canada dans une si profonde récession, des milliers d'autres travailleurs rejoindront bientôt les rangs des chômeurs, dit-elle.

Appui massif à Ryan par «gentilhommerie»

■ Les libéraux provinciaux ont massivement appuyé leur chef, au cours du Conseil général du week-end, et ils ont rejeté sans équivoque l'amorce d'un mouvement de contestation ouverte du leadership de Claude Ryan.

PIERRE VINCENT

«C'est tout simplement un gentleman's agreement entre libéraux!» a lancé le président du parti, M. Larry Wilson, au moment où il venait appuyer de tout son poids la résolution du député Reed Scowen, offrant «l'entier appui» de toutes les instances du PLQ à Claude Ryan, et se dissociant «violemment» d'une résolution de la présidente de Taillon, Mme Nicole Petit, qui demandait rien de moins que la tenue d'un référendum interne.

Mme Petit aurait voulu que l'on demande aux militants libéraux s'ils croient «qu'il est urgent, oui ou non, que le Parti libéral du Québec convoque un congrès au leadership dans un délai très court?». Le président a alors manoeuvré de telle sorte qu'il n'y eut même pas de débat sur la résolution et que l'on procéda immédiatement à un vote d'appui à Claude Ryan qui, dans un des rares moments de passion et d'émotions fortes du Conseil général, a eu droit à une longue ovation debout.

Claude Ryan a interprété ce geste comme un feu vert de tous les dirigeants du PLQ pour qu'il puisse continuer «avec fermeté» son leadership jusqu'au congrès plénier de septembre prochain, au cours duquel, en vertu des statuts du parti, la question de la direction du parti pourra être officiellement posée. «Ce témoignage m'encourage à faire mon travail avec plus d'enthousiasme», a-t-il déclaré en conférence de presse, précisant qu'il ne décidera qu'en septembre s'il demandera à rester chef du parti.

Ryan heureux

M. Ryan s'est, par ailleurs, dit heureux d'avoir retrouvé, samedi et dimanche derniers, le bel esprit de travail positif des militants, comme à la belle époque où il a commencé à diriger le PLQ. Il a dit avoir obtenu la preuve que son



En compagnie de son épouse, Madeleine, le chef du PLQ écoute attentivement une motion présentée hier au Conseil général du parti.

parti n'en est plus un «d'intrigues».

Pour tout dire, selon lui, tout le mouvement de contestation interne de son leadership n'est le fait que d'un groupuscule, «qui s'adonne à des grenouillages stériles et à d'interminables papotages»; et, lui, Claude Ryan, il affirme tout net qu'il n'a pas le temps de s'occuper de ça. Il ne daignera même pas, du reste, faire l'honneur à ces contestataires de quelque mesure de sanction que ce soit. «Pour faire l'unité, il y a d'autres moyens que de mettre

des gens à la porte. En seize ans au Devoir, je ne me souviens pas d'avoir mis une seule personne dehors, vous savez.»

Ce Conseil général du PLQ n'aurait pas donné lieu à tout ce remue-ménage s'il n'y avait eu la fameuse résolution de Reed Scowen pour répondre à l'appel à la solidarité lancé par le chef, dans son discours d'ouverture.

Serrer les coudes

«Pour vaincre le Parti québécois, leur a dit M. Ryan, il faudra nous serrer les coudes et éviter le

jeu des adversaires, en nous complaisant dans des divisions suicidaires.» Il fut longuement applaudi à la fin de sa «courte» allocution d'une quarantaine de minutes.

Les choses en seraient probablement restées là, les militants auraient vite expédié les travaux d'ateliers et rapidement adopté quelques résolutions en comité plénier si Reed Scowen n'avait présenté sa fameuse proposition d'appui au chef. «Tout ce que je visais, a expliqué le député de Notre-Dame-de-Grâce par la suite, c'est de dire à M. Ryan, par

simple «gentilhommerie», que d'ici au mois de septembre nous serons tout disposés à combattre le PQ à ses côtés.»

Les dirigeants libéraux ont approuvé à l'unanimité la proposition pendant une séance à huis clos. «Ce vote a été pris tout de suite après un débat sur le budget», raconte le député de Gatineau, Michel Gratton. C'était ennuyant à mort. Plusieurs d'entre nous, moi le premier, nous sommes sortis de la salle pour aller prendre un café; nous étions certainement une bonne centaine dans le corridor. Et, tout d'un coup, on nous apprend ce vote!»

Pour Michel Gratton, qui ne s'est jamais caché pour ses sentiments antiryanistes, ça n'a fait qu'une «unanimité artificielle». Plusieurs autres libéraux anti-Ryan, dont Lise Bacon, Gilles Rocheleau et Yvon Picotte, n'étaient pas présents au moment du vote.

Pourquoi les opposants ne se manifestent-ils pas publiquement dans les assemblées plénières, pourquoi ne font-ils pas preuve d'autant de courage que cette présidente de Taillon? Réponse du député de Maskinongé, Yvon Picotte, qui n'est pas réputé pour être capable d'autant de «gentilhommerie» que son président:

«Moi, je l'aime bien»

«Pourquoi être dur avec Ryan? Moi, je l'aime bien, je le respecte et même je l'admire, même si je suis persuadé qu'il ne peut plus nous mener à la victoire et qu'il faut le remplacer. Mais pourquoi se montrer trop dur, on va lui laisser le temps de se rendre au moment où il pourra avoir droit à sa retraite, et, sauf erreur, c'est en avril 84...»

revers, la présidente de Taillon n'a pas caché, devant les journalistes, sa grande déception à constater qu'aussi peu de sympathisants à sa cause l'avaient suivie; elle a parlé d'hypocrisie.

Le président Larry Wilson espère, enfin, que ce Conseil général aura permis d'apaiser un peu les esprits. «Moi, en tout cas, je resterais muet devant les micros à chaque fois que l'on m'interrogera sur la question du leadership.»

Le parti réaffirme son appui aux droits des anglophones du Québec

■ Les anglophones ont pris eux-mêmes les grands moyens pour se sentir de nouveau à l'aise au sein du parti libéral.

PIERRE VENNET

M. Claude Ryan, avait lui-même attaché le grelot, samedi, lors de son discours d'ouverture du conseil général en admettant qu'un sentiment d'incertitude et d'insécurité aigu s'est emparé, depuis quelques mois, de la communauté anglophone et admis être peut-être lui-même quelque peu responsable du malaise, notamment en appuyant la motion gouvernementale du 2 octobre dernier pour réaffirmer les droits du Québec dans le débat constitutionnel.

Réaffirmant le crédo libéral du Livre rouge concernant les droits des anglophones, M. Ryan a également réaffirmé que le vote d'appui à la résolution Lévesque qui a amené la défection momentanée de neuf députés, en octobre dernier, n'était pas un vote «anti-Canada», ni un appui au PQ, mais bien un appui aux principes fédéralistes énoncés dans le Livre beige et qui font partie, dit-il, du programme libéral adopté démocratiquement.

Il en fallait davantage, cependant, pour que les anglophones se sentent rassurés.

On avait pu le sentir d'ailleurs, par la publication, en français, dans l'organe du parti, «Le militant», d'un texte d'un militant anglophone de Brome-Missisquoi, M. Gary Richards, intitulé «What Does the Anglophone Quebec Minority Want?».

Et M. Richards d'écrire qu'au risque d'agacer les francophones, «il nous faut répéter qu'aujourd'hui, les anglophones du Québec ne se sentent pas particulièrement bien traités. Comme beaucoup d'anglophones, ajoute-t-il, j'ai le sentiment de n'avoir aucune crédibilité quand je souleve des criti-

ques. On les rejette parce qu'elles viennent d'un «Anglais» qui ne sera jamais content, bien que membre de la minorité la plus privilégiée d'Amérique du Nord».

Hier après-midi, en plénière, les anglophones du parti n'ont pris aucune chance. Les associations de 18 comtés, comptant en leur sein une majorité sinon une forte minorité d'anglophones, ont présenté une résolution commune, soumise par Mme Rita Tenenbaum, présidente de l'Association libérale de d'Arcy-McGee, qui après avoir établi qu'il y a confusion et incertitude parmi de nombreux Québécois francophones et anglophones concernant

le statut et le rôle de la communauté d'expression anglophone, fait réaffirmer, au parti libéral, qu'il garantit à la communauté d'expression anglaise, sa langue et ses institutions, le droit exprès d'exister, de progresser, de s'épanouir et de participer pleinement à définir son rôle et son avenir au Québec.

Mme Tenenbaum a défendu, en excellent français, la position des anglophones au micro. Cela a d'ailleurs failli lui jouer un mauvais tour puisque le président d'assemblée a voulu lui faire dire qu'il n'était pas nécessaire de relire sa résolution en anglais, ce qui aurait été une négation, en fait, de ce qu'elle prônait, à savoir le droit

pour les anglophones de s'exprimer dans leur langue.

Plusieurs députés anglophones ont expliqué en français qu'il est important que leur communauté se sente à l'aise au sein du parti libéral. Ils ont été applaudis, mais rares ont été les francophones qui sont intervenus dans le débat, assez long, sauf la députée de Chomedey, Lise Bacon, et une dame qui expliqua qu'elle avait envoyé ses enfants en alternance à l'école française et anglaise et qu'elle souhaitait que tous puissent faire de même.

L'adoption de la résolution, toutefois, ne fut pas unanime, un noyau de jeunes libéraux s'y étant opposés.

**ON PARLE TROP DE CONSTITUTION
Priorité à la relance économique**

■ Les militants libéraux sont préoccupés de relance économique et ne veulent même plus entendre parler de la question constitutionnelle. Du moins si l'on en juge par les débats du Conseil général du PLQ qui se tenait à Montréal en fin de semaine.

PIERRE VENNET

Par ailleurs, le «socialisme», qui selon certains d'entre eux serait déjà instauré à demeure au Québec avec le gouvernement Lévesque, leur fait peur. Ils se prononcent donc carrément pour l'entreprise privée comme moteur du développement économique. Certains même, surtout en atelier, renient la Révolution tranquille et quelques-unes des institutions qu'avait créées feu le premier ministre Jean Lesage pour que le Québec devienne «maître chez-nous».

Le manifeste que le parti se propose de lancer d'ici quelques mois, dans lequel il exposera sa vision de la société, devra donc porter surtout sur la priorité des droits individuels sur les droits collectifs, la promotion de l'entrepreneuriat et de l'initiative personnelle.

C'est en vertu de cette philosophie, très claire chez la majorité que le fils de l'ex-ministre Claude Castonguay s'est retrouvé pres-



Gilles Rocheleau

qu'isolé en présentant une résolution sur la réforme de la constitution canadienne.

Tous les moyens

M. Castonguay aurait voulu que le parti libéral du Québec prenne

tous les moyens qui sont à sa disposition pour que la constitution réponde aux aspirations de tous les Québécois. La même résolution blâmait également sévèrement la députation fédérale du Québec de n'avoir pas respecté en premier lieu les droits fondamentaux des Québécois.

C'est le député de Hull, Gilles Rocheleau, qui a surtout planté le clou du cercueil de la résolution Castonguay. M. Rocheleau a même demandé qu'elle ne soit pas votée, parce que ce que les libéraux avaient décidé, dorénavant, c'est de discuter de questions économiques.

A ce propos, le conseil général a d'ailleurs voté à l'effet de réclamer du gouvernement Lévesque des moyens efficaces pour aider et encourager l'entreprise privée au lieu de l'étatiser.

N'eut été toutefois de l'ancien leader du Nouveau parti démocratique au Québec, nouveau converti libéral, Henri-François Gauthier, on aurait sans doute voté un autre volet de la même résolution qui dénonçait la création de la Société de l'amiante et d'Hydro-Québec International comme des mesures «socialisantes qui concurrencent l'entreprise privée».

En atelier, sans qu'il soit contesté, un délégué avait affirmé, lors de la discussion sur le futur



Henri-François Gauthier

manifeste politique du parti, que «quand le président Reagan prône le retour à l'entreprise privée de services jusqu'ici dévolus par l'État providence, il exprime l'opinion d'une majorité de Québécois.»

Washington est inquiet pour Camp David

À l'approche du 26 avril, date prévue pour l'évacuation du Sinaï par les forces d'occupation israéliennes, les autorités américaines affichent un comportement diplomatique qui trahit une certaine nervosité. On dirait que Washington craint que cette évacuation mette fin au processus de Camp David, et c'est ce qui expliquerait les deux tournées qu'en moins d'un mois le secrétaire d'État américain a effectuées au Proche-Orient, dévalorisant par le fait même la visite prochaine du président Moubarak aux États-Unis.

La politique étrangère américaine est certes animée de bonnes intentions, mais on ne peut s'empêcher d'y déceler une pointe de naïveté, surtout quand elle s'aventure dans les méandres de l'imbroglio proche-oriental. Le secrétaire d'État semble croire que s'il parvient à mettre Israël et l'Égypte d'accord en ce qui con-

cerne l'autonomie à accorder aux Palestiniens, la paix sera automatiquement acquise au Proche-Orient. Aussi, s'ingénie-t-il à obtenir d'Israël des concessions susceptibles de permettre à l'Égypte d'obtenir par traité une plus grande marge d'autonomie pour les Palestiniens.

L'autonomie palestinienne, quel mirage! L'Égypte préconise un conseil de 80 membres qui disposerait de pouvoirs législatifs, alors qu'Israël considère que, pour des raisons de sécurité, le conseil ne doit compter que 20 membres et n'avoir de responsabilités qu'à l'échelon strictement local.

Le point de vue de l'Égypte est facile à comprendre. Il lui importe, d'une part, de maintenir les meilleures relations possibles avec Israël, tout en cherchant, d'autre part, à se mériter une réconciliation avec le monde arabe en réussissant à négocier une formule d'autonomie susceptible d'attirer les Palestiniens.

Le maintien de bons rapports avec Israël ne crée guère de difficultés à l'Égypte, bien que le fait même d'entretenir des rapports amicaux avec Israël la rende déjà odieuse aux yeux des Arabes.

Mais l'ambition d'obtenir une autonomie qui serait agréable aux Palestiniens est ni plus ni moins un leurre. Pour peu qu'on considère l'état d'esprit où sont les parties en présence, il faut bien se rendre à l'évidence qu'une formule d'autonomie qui serait à la fois acceptable à l'Égypte et à Israël, ne saurait l'être pour les Palestiniens. Ces derniers n'ont que faire d'un gouvernement dont l'autonomie, si large fût-elle, serait garantie par Israël. Les Palestiniens l'ont maintes fois proclamé: ils ne se contenteront de rien de moins qu'un accord qui, à long terme, aboutirait à la liquidation de l'État juif. Ce n'est peut-être là qu'une déclaration pour consommation internationale,

mais il reste qu'elle n'a pas encore varié d'un iota.

Au fait, il serait bien étonnant que les Palestiniens s'accommodent d'un accord qui leur aurait été négocié par la «traître» Égypte. Il se pourrait qu'éventuellement Arafat se rallie au plan Fahd, mais à condition que les dispositions de ce plan ne fassent l'objet d'aucune négociation et soient garanties telles quelles à son peuple. Mais encore là, faudrait-il éventuellement en venir à passer outre à la vague reconnaissance d'Israël qu'il stipule.

La solution normale qui vient à l'esprit de tous ceux qui ne sont pas impliqués d'une façon passionnelle dans le conflit et qui pourrait éventuellement mener quelque part serait évidemment d'en venir à des négociations directes avec Israël et l'OLP. Mais cette solution reste encore lointaine et fort improbable. Israël ne reconnaît pas l'OLP, et l'OLP ne

reconnaît pas Israël. Des deux côtés, la négociation est impossible.

Les apparences n'ont donc rien d'encourageant, mais il reste que ce ne sont peut-être que des apparences. On commence à signaler des démarches qui attestent d'une certaine velléité d'assouplissement de part et d'autre. Ainsi, une scission se dessine au sein de l'OLP du fait que, d'une part, Yasser Arafat s'est permis de flirter ouvertement avec l'idée d'une reconnaissance d'Israël, et que, d'autre part, Farouk Kaddoumi dirige une croisade contre cette idée. Des deux rivaux, c'est vraisemblablement Arafat qui l'emportera.

Chez les Palestiniens non membres de l'OLP, on signale également des remous. La semaine dernière, le maire de Bethléem a souhaité ouvertement que l'OLP

reconnaisse Israël, ce qui lui a évidemment valu des reproches amers et même des menaces. Ceci n'est peut-être pas très significatif, mais c'est tout de même un indice. Visiblement, certains commencent à trouver impropre l'intransigeance qui a prévalu jusqu'ici.

Autre indice: en Israël même, un député travailliste déclarait récemment que «si une rencontre avec Yasser Arafat devait préparer le terrain à un rapprochement des cœurs et des positions ainsi qu'à une reconnaissance mutuelle du droit à l'autodétermination des deux peuples, juif et palestinien, je rencontrerais Yasser Arafat».

Indices ilusoires? Peut-être. Il reste qu'on ne peut les ignorer, attendu que même les idées fixes finissent par bouger.

JEAN PELLERIN

Si l'on a un héros national, c'est bien le frère André

Plusieurs en parlent encore avec le sourire. Et parmi ceux-là, il y a ceux qui veulent se référer à des racines, à un patrimoine, à un passé glorifiant. Ils ne comprennent peut-être pas que le petit Alfred Bessette demeure un des personnages les plus authentiques, les plus représentatifs, les plus attachants de nos souchés québécoises.

Celui qui deviendra le frère André, internationalement reconnu, est né dans le petit village de Saint-Grégoire-d'Iberville. Jeune, il devint orphelin. Il n'eut droit à aucune instruction. Pire, il ne sut apprendre aucun métier. Quand il entra chez les Frères de Sainte-Croix, on le considéra tout juste bon pour servir de portier au collège Notre-Dame. Comme il le disait lui-même: «Quand je suis entré au collège, on m'a mis à la porte... et j'y suis resté 45 ans.»

Car derrière cette simplicité, l'homme était fin, généreux. Il deviendra un saint parce qu'il fut un homme.

Alfred Bessette fut un personnage controversé. Et c'est bien qu'il en fut ainsi: ceux qui font l'unanimité n'ont pas souvent fait preuve d'originalité.

Au départ, ce furent ses confrères qui doutèrent de lui. Et ses premiers adversaires se trouvèrent au sein de sa communau-

té. Quand, par exemple, les parents des élèves du collège Notre-Dame demandèrent aux autorités de faire cesser les agissements étranges du petit frère portier, c'est ce dernier qui a perdu. Car il avait la fâcheuse habitude de recevoir les plus démunis, les plus malades, les plus désespérés. Et il avait le douteux talent de les renvoyer avec un brin d'espoir et une esquisse de sourire. Ceux qui entretiennent l'assurance de leur valeur avec leur réputation ou leur nom n'acceptent pas la puissance des faibles.

Le frère André fut, pendant cinq ou six décennies, une bouée de naufragé. Sa présence a fait scandale au nom d'une cause qu'ils croient juste devraient le vénérer.

On lui attribue des milliers de guérisons; elles sont toutes véritables, si on considère qu'elles ont toutes apporté un regain de vie. La médecine l'a parfois accusé, comme encore aujourd'hui, d'utiliser un pouvoir non scientifique: il était le premier à le reconnaître. C'est d'ailleurs un des points les plus sympathiques de sa vie: il ne s'octroyait aucun pouvoir, il n'était qu'un humble agent. «Le petit chien de saint Joseph», disait-il avec une excessive humilité.

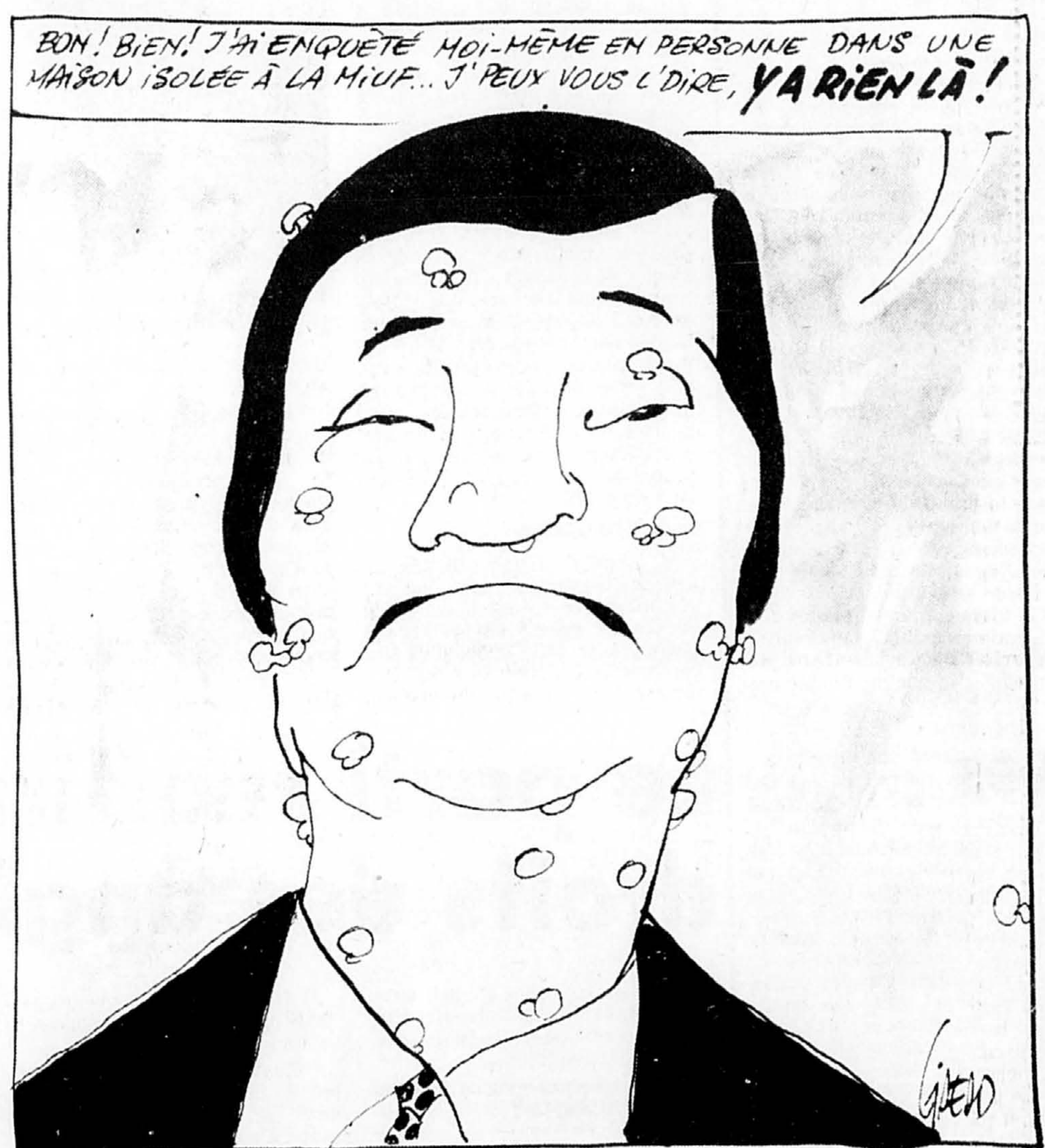
Des esprits obtus l'ont accusé

de recevoir d'immenses sommes d'argent qu'il acheminait, par pipeline privé, à l'archevêché de Montréal. Il ne fallait pas beaucoup regarder la clientèle du petit frère pour parler ainsi, et, encore plus, il ne fallait pas savoir calculer les sommes immenses qu'engouffrait la construction de l'Oratoire, qui s'érigait, de son vivant, à des coûts astronomiques. Ceux qui accusent le frère André d'avoir érigé une fortune ne savent sûrement pas ce que leur coûte leur maison.

Au Québec, au Canada, en Amérique, il est devenu un extraordinaire héros. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il a apporté un peu d'espoir à ceux qui le fréquentaient. À certaines années de sa vie, il a reçu jusqu'à 600 personnes par jour. Il a vécu dans la pauvreté totale, souffrant dans tout son être, pourtant constamment préoccupé de la santé et de la vie des autres.

Il est un héros parce qu'il fut l'un de chez nous, petit mais capable de choses incommensurables: il a passé sa vie à guérir, à rajeunir, à faire revivre ceux qui l'approchaient. Il lui fallait beaucoup de foi; mais aussi beaucoup de vie. Il est temps qu'on rende hommage à ceux qui nous grandissent, à ceux qui nous aiment, à ceux qui nous font vivre.

JEAN-GUY DUBUC



Droits réservés

Il y a deux crises économiques au Québec

L'auteur de cette libre opinion, M. Reed Scowen, est député de Notre-Dame-de-Grâce.

Aux prises avec le nombre record de 350,000 chômeurs, le gouvernement du Parti québécois s'est empressé, comme à l'accoutumée, de rejeter la responsabilité de cette terrible tragédie humaine sur Ottawa, et plus particulièrement sur les politiques monétaires de la Banque du Canada.

REED SCOWEN
député de N.-D.-de-Grâce

Malheureusement, il ne s'agit pas seulement de cela. Les Québécois, contrairement aux autres Canadiens, sont victimes d'une double crise économique, la deuxième étant clairement imputable à notre propre gouvernement provincial.

Voyons les faits. C'est vrai qu'il y a plus d'un million de chômeurs au Canada et que les politiques des taux d'intérêt, qu'elles soient inspirées d'Ottawa ou de Washington, qu'elles soient efficaces ou non, sont en train de provoquer une crise de premier ordre à travers tout le pays.

Mais, (...) si les choses vont mal au Canada, elles vont encore plus mal au Québec. Si l'on examine les résultats de cinq ans de gouvernement péquiste, il est indéniable que la part du Québec dans la vie économique canadienne a

diminué de façon tragique au cours de cette période.

En cinq ans, la proportion de nouveaux emplois créés au Québec, par rapport à l'ensemble du Canada, est passée de 21% à 10%. Et en 1981, le Québec a connu une perte nette de 93,000 emplois, alors qu'il s'en est créé 116,000 dans les neuf autres provinces.

Durant la même période, le taux de chômage du Québec, traditionnellement supérieur de 20% à la moyenne canadienne, est devenu de 30% supérieur à cette moyenne. Et le taux de chômage aurait été encore plus élevé n'eût été une émigration interprovinciale nette de près de 150,000 personnes.

Quant à notre part des nouveaux investissements industriels au Canada, que l'on considère chez nous comme étant la clé du progrès économique, elle est tombée d'environ 24% à 20%.

L'existence de cette seconde crise économique est un fait indéniable. Mais quelle en est la cause?

Les taux d'intérêt sont les mêmes à travers tout le Canada. Ils ne peuvent donc être tenus pour responsables à moins qu'il ne soit prouvé qu'ils ont des conséquences exceptionnelles sur l'économie québécoise. Le gouvernement a tenté d'affirmer, par exemple, que le Québec est plus gravement affecté par les taux d'intérêt du fait de la proportion élevée de PME dans notre économie. Mais, aucune statistique ne prouve que les

PME occupent une place plus importante ici que dans le reste du Canada. (...)

Si la place du Québec dans l'économie canadienne diminue de façon aussi dramatique, qui sont les gagnants? L'Alberta bien sûr. Sa part des nouveaux emplois a augmenté d'une façon importante. Mais on ne peut parler réellement d'un mouvement général vers l'Ouest. La part de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique et du Manitoba est demeurée relativement stable. Plus important, la part prépondérante détenue par l'Ontario a légèrement augmenté. Si l'Ontario a perdu des emplois au profit de l'Alberta, il en a gagné au détriment du Québec. Quelles sont donc les causes de ce déclin tragique qu'a connu l'économie québécoise au cours des cinq dernières années?

Depuis 1978, en tant qu'un des porte-parole du Parti libéral du Québec pour les questions économiques, j'ai abordé cette question avec des centaines d'hommes d'affaires, d'universitaires, de commissaires industriels, d'élus municipaux et de dirigeants d'associations commerciales, en d'autres mots, avec pratiquement tous ceux qui, au Québec, sont responsables de l'investissement et de la création d'emplois dans le secteur privé. De plus, avec mes collègues de la Mission de développement économique, nous en sommes à la moitié d'une série de consultations que nous avons entrepris de faire dans 12 centres industriels du Québec, en dehors des régions

métropolitaines de Montréal et de Québec.

Quelles sont les causes du déclin économique du Québec? Il y a un consensus parmi tous ceux avec qui nous avons parlé. C'est la constatation fondamentale que le Québec n'est pas compétitif avec les autres régions du Canada, en tant qu'endroit où travailler et investir. Et étant donné que nous faisons partie d'un marché commun où les gens et les capitaux peuvent circuler librement, il est évident que si nous ne sommes pas compétitifs par rapport aux autres régions, la part que nous occupons dans la vie économique globale ne peut que diminuer.

D'abord, en quoi ne sommes-nous pas compétitifs? Six raisons reviennent sans arrêt, et les opinions diffèrent très peu, qu'elles viennent de dirigeants de grandes ou de petites entreprises, de francophones ou d'anglophones, de Montréalais ou de Beaucerons. Voici les causes invoquées:

1. L'incertitude politique créée par le projet d'indépendance du Parti québécois.
2. L'hostilité, ou au mieux l'indifférence, de la politique gouvernementale envers les compagnies et les investisseurs non québécois.
3. L'hostilité du gouvernement envers le secteur privé et sa politique active de nationalisation directe et indirecte de firmes du secteur privé.
4. Les taux d'imposition de toute nature, et en particulier ceux

de l'impôt sur les revenus, qui sont sensiblement plus élevés qu'ailleurs au Canada.

5. Une réglementation plus sévère et plus complexe que dans les autres provinces, et plus particulièrement les contraintes imposées par la loi 101.
6. Le climat des relations patronales-ouvrières, qui est plus mauvais au Québec qu'ailleurs. (Cet aspect du problème ne s'est pas détérioré au cours des cinq dernières années, mais on ne peut pas dire non plus que la situation se soit améliorée. Le Québec garde encore, et de loin, le niveau le plus élevé au Canada de jours perdus par les arrêts de travail.)

Si nous voulons mettre fin à la fuite de l'activité économique vers les autres régions du Canada, il nous faudra au préalable résoudre la totalité ou du moins la plupart de ces problèmes. Et il ne faut pas se faire d'illusions: cela ne nous fera pas regagner ce que nous avons déjà perdu. Pour cela, il faudra prendre d'autres mesures, plus positives. Les changements que nous devons effectuer dès maintenant touchant les six points énumérés plus haut nous permettront seulement d'arrêter la détérioration de notre position, de nous rendre compétitifs par rapport aux autres régions du Canada. Et c'est le gouvernement du Québec, et le gouvernement du Québec seulement, qui peut effectuer ces changements.

Certains Québécois ne seront

pas d'accord qu'on mentionne ces problèmes en des termes aussi directs, car ils sont la conséquence inévitable de choix politiques et sociaux qui constituent pour tous un sujet de préoccupation, et pour certains, une priorité absolue. Mais il y a un prix économique à payer pour ces priorités. Ce prix, pour les cinq dernières années, a été la perte de \$2,000,000,000 d'investissements industriels et d'un nombre d'emplois qui suffirait à créer une ville de 200,000 habitants, tous contribuables, ici, au Québec. Ces chiffres représentent la part additionnelle de l'activité économique canadienne qui aurait été la nôtre aujourd'hui, si nous avions conservé au cours de ces cinq années la part de 20,5% des nouveaux emplois et de 24,3% des nouveaux investissements industriels que nous avions jusque-là.

Ce n'est pas nous qui définissons seuls les règles de la vie économique canadienne. Un Québec indépendant associé économiquement au reste du Canada ne le pourrait pas davantage. Devenir compétitif, cela signifie, par définition, accepter les règles du jeu suivies par tous — et gagner. Et nous avons certainement le potentiel nécessaire, autant en ressources humaines que naturelles, pour y arriver. (...)

Le coût économique du nationalisme politique extrême est-il trop élevé? Je pense que de plus en plus de Québécois, confrontés dans leur propre vie au gaspillage tragique de ressources humaines qu'il entraîne, en arriveront bientôt à cette conclusion.

AU CEGEP AHUNTSIC

12 000 \$ pour 3 «parties»; 70 000 \$ pour voyages, etc.

(Réponse à la lettre ouverte du ministre Camille Laurin parue dans LA PRESSE du 20 janvier 1982.)

Monsieur le ministre,

C'est avec beaucoup d'étonnement que j'ai lu votre lettre publiée dans LA PRESSE du 20 janvier, dans laquelle vous vous indigniez et dénonciez une dépense de 4 000 \$ faite par une commission scolaire pour organiser un «party de Noël», et ce en pleine période de restrictions budgétaires.

Mon étonnement vient du fait que ce genre de dépenses est monnaie courante à l'institution où je travaille, le cégep Ahuntsic, et que, bien que vous soyez informé officiellement depuis octobre dernier de faits précis, vous avez gardé un silence absolu sur cette situation.

Seulement à titre d'exemple, je vous rappelle que, depuis l'annonce faite par votre gouvernement des restrictions budgétaires au printemps dernier, la direction du collège Ahuntsic a organisé et payé à même les fonds publics trois (3) «parties»: un «party de golf» en juin dernier qui a coûté autour de 6 000 \$, un «party» d'ouverture de l'année scolaire en septembre au coût d'environ 3 000 \$, et tout récemment un «party de Noël» à un coût semblable à celui de septembre. Trois (3) «parties»: 12 000 \$. Mises à part ces dépenses, je vous rappelle également que le directeur général de cette institution a dépensé ou autorisé des dépenses, l'an dernier seulement, d'au-delà de 70 000 \$ en voyages, réceptions, dîners et frais de séjour de toutes sortes, et ce alors que le conseil d'administration n'avait à ce chapitre autorisé qu'un montant de 10 000 \$. Et je ne mentionne pas

ici toutes les dépenses pour les moins «spéciales» faites par d'autres membres de la direction de cette même institution...

Pendant ce temps et tout en continuant de faire de folles dépenses sans se priver, la direction de ce collège a procédé à des coupures dans le «superflu»: mises en disponibilité, mises à pied et fermetures de postes de personnel oeuvrant directement auprès des étudiants de ce collège...

Je sais que vous me répondrez qu'une préenquête a été instituée sur la gestion du collège Ahuntsic. Mais voilà: cette préenquête piétine. Elle ne devait durer que deux semaines et nous en sommes rendus au troisième mois sans avoir eu de nouvelles. De plus, j'ai appris dernièrement que les témoins les plus importants pouvant faire la lumière sur la gestion de ce collège n'ont jamais été rencontrés ni questionnés. Alors, je désespère que cette préenquête soit vraiment sérieuse et que votre ministère soit réellement intéressé à faire la lumière sur ces gaspillages de fonds publics.

Voilà donc, monsieur le ministre, comment s'explique mon étonnement face à votre réaction concernant le «party de Noël» à la Commission scolaire des Maunois. La situation à mon collège est pire que celle décrite à cette commission scolaire et malgré que vous en ayez été personnellement informé, je ne vous ai jamais entendu vous prononcer sur cette situation. Votre silence commence à peser lourd... A bien y réfléchir, je ne suis pas vraiment étonné, je suis INQUIET.

André GRÉGOIRE
Psychologue au
collège Ahuntsic
Montréal

Les pluies acides

Ayant assisté à la journée d'étude sur les précipitations acides organisée conjointement par le ministère de l'Environnement du Québec et l'université Cornell de l'État de New York, le 14 janvier dernier à l'université Laval, je désire rectifier certains faits tels que rapportés dans le communiqué de la Presse canadienne intitulé «L'effet meurtrier des pluies acides sur les poissons est mis en question» et paru dans LA PRESSE du 18, sous le titre: «La faune aquatique peu affectée par les pluies acides?»

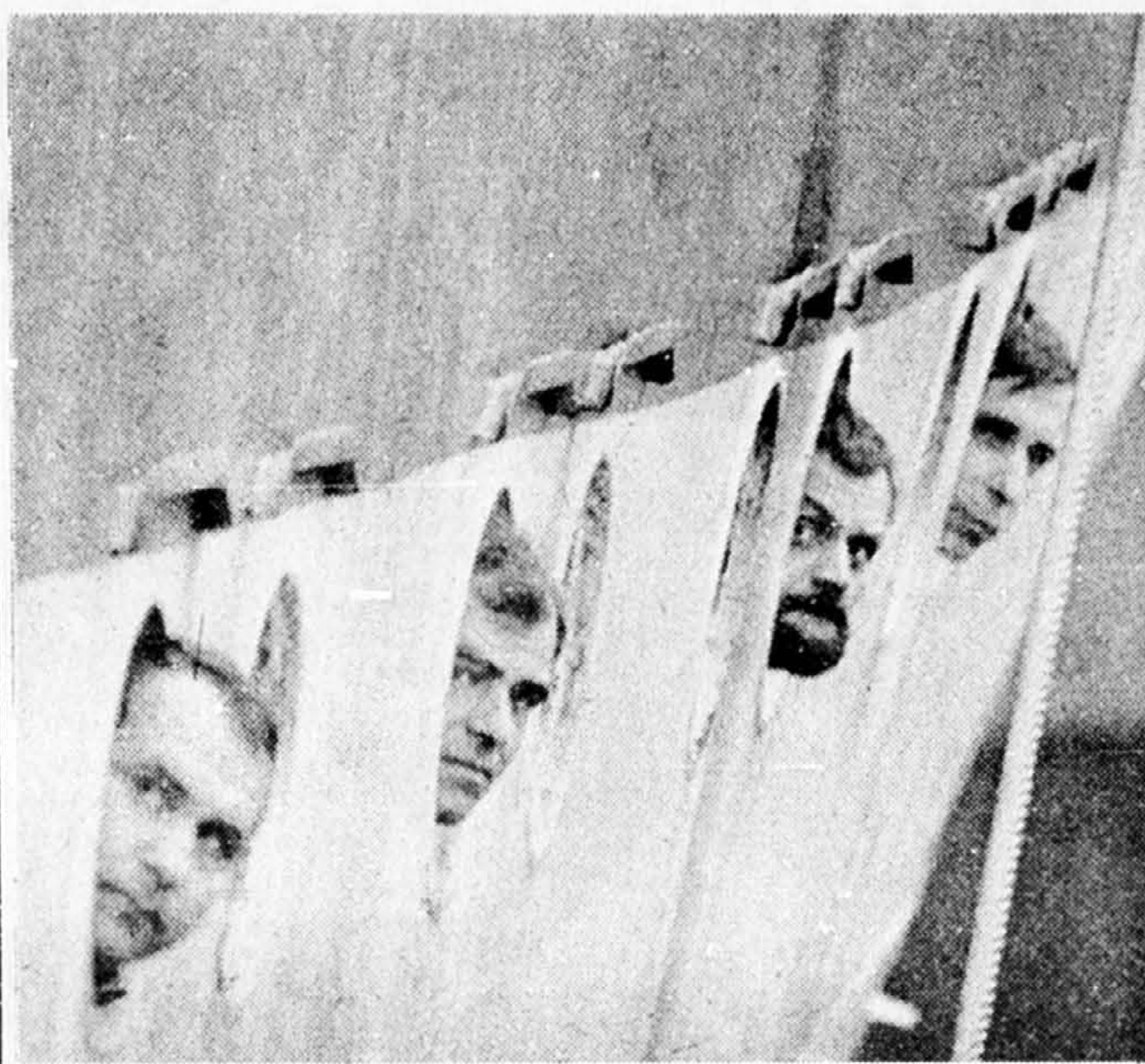
Au moment où la vulnérabilité des poissons à l'acidification des lacs causée par les pluies acides fait l'unanimité dans les milieux scientifiques avertis, alors que l'on compte déjà des milliers de lacs morts en Norvège, en Suède, aux États-Unis, en Écosse, au Canada et même en Hollande, au Danemark et en Belgique à cause des retombées de polluants acides (selon un récent rapport de la prestigieuse «National Academy of Sciences» des États-Unis), il est étonnant d'entendre le directeur du Service de la qualité des eaux du ministère de l'Environnement, M. Henri St-Martin, déclarer que «l'hypothèse de l'acidification des plans d'eau devient de plus en plus douteuse pour expliquer la baisse du rendement de la pêche sportive observée dans le parc des Laurentides au cours de la dernière décennie».

Pour faire cette affirmation, M. St-Martin ne se base que sur les statistiques de pêche des années 1978 à 1980, alors que le rapport du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dont il fait mention affirme: «L'analyse des statistiques de pêche de 63 lacs du parc des Laurentides pour la période de 1973-1979 révèle que le succès a diminué de 23%. Cette

baisse du succès est comparable à la baisse observée dans l'ensemble du parc des Laurentides durant cette période. De plus, les observations des auteurs tendent à démontrer une baisse du succès de reproduction des poissons, ce qu'a confirmé le Dr Guy Moreau de l'université Laval lors d'une récente entrevue à la télévision de Radio-Canada. M. Moreau est chargé du projet de recherche concernant les effets de l'acidification sur les poissons, et non pas M. Sérodes, comme le mentionnait l'article de la Presse canadienne...

Le Dr Carl Schofield de l'université Cornell, une autorité mondiale dans ce domaine, devait confirmer le jour même la grande sensibilité des poissons aux pluies acides, d'après ses études sur les lacs des Adirondacks. Il a également confirmé que le Québec possède un nombre très élevé de lacs sensibles aux pluies acides, plus que tout autre pays au monde. La déclaration de M. St-Martin est d'autant plus étonnante qu'un fonctionnaire de son propre service, M. Lévy Talbot, affirmait récemment à la télévision que 5% des lacs du Québec au nord du St-Laurent avaient déjà été tués par les pluies acides et qu'un autre 5% étaient au seuil critique d'acidification, et ce à partir d'une étude approfondie de l'INRS-Eau. On peut affirmer en se basant sur l'expérience étrangère et sur le risque d'augmentation des émissions polluantes en provenance des États-Unis, que c'est au moins la moitié des lacs du Québec qui seront sérieusement affectés au cours des prochaines années. (...)

Pierre VINCENT, biologiste et le comité des pluies acides de la Société pour vaincre la Pollution (SVP)



Des marins polonais arrivant à Vancouver.

Appel des réfugiés polonais

Le Conseil d'action «Solidarnosc» veut attirer l'attention sur la situation difficile des marins polonais dont les bateaux sont amarrés à Vancouver. Plusieurs parmi eux sont membres de «Solidarnosc» et ont exprimé leur appui moral à la résistance passive à la loi martiale en Pologne. Malheureusement, la loi internationale ne leur permet pas de déclencher une grève. Toutefois ils ont demandé l'appui canadien dans leur protestation.

Tous les marins polonais envoyés au Canada après la date du 13 décembre 1981, comme équipage de remplacement, ont été incorporés sous contrainte dans les forces armées polonaises et devinrent ainsi des mi-

litaires de l'Alliance du Pacte de Varsovie.

Nous demandons aux autorités canadiennes qu'elles retirent la permission d'atterrissage aux avions de la ligne aérienne «LOT» qui transportent ces équipages de remplacement. Pourquoi les marins du Pacte de Varsovie devraient avoir le loisir de venir au Canada? Pourquoi les marins d'un régime militaire qui a déclaré la guerre à son propre peuple auraient-ils la liberté d'action au Canada? Pourquoi le sol canadien devrait servir aux manoeuvres des généraux dictateurs de Varsovie?

Pour le Conseil d'action «Solidarnosc»
Hania FEDOROWICZ
Montréal

Erreur sur la personne

Mariane Favreau
Journaliste
LA PRESSE

Vous avez fait un drôle de songe l'autre jour en revenant de Montréal dans un vieux train bondé du CN, pendant la grève de la CTCU (LA PRESSE, 80,01,20). Vous songiez avec pitié à cette pauvre reine Victoria qui avait dû se contenter d'un de ces wagons vétustes lors de son voyage au Canada avec son cher Albert, le siècle dernier.

Mais pourquoi vous en faire à ce point, Mariane? Victoria n'a jamais mis les pieds en Améri-

que, ni même au Canada. Son mari, le prince Albert non plus. C'est leur fils aîné, le prince Albert-Edouard (futur Edouard VII) qui est venu nous voir à l'été de 1860. Il avait 19 ans. C'est d'ailleurs à l'occasion de cette visite qu'il a inauguré le pont Victoria et le palais de cristal à Montréal. Lisez à ce sujet «Nos Racines» (No 84).

Sur ce, allez en paix Mariane et ne péchez plus! Pas même de péchés véniels d'histoire. Je tâcherai d'en faire autant!

Arthur PICHE
Montréal

La guérilla au Guatemala

En lisant le reportage de Pierre St-Germain sur le Guatemala (LA PRESSE du 30 déc.), je ne puis m'empêcher de songer à cette réflexion de Camus, citée dans le journal «Le Monde» à propos d'Israël: «Le jour où le crime se pare des dépouilles de l'innocence, par un curieux renversement c'est l'innocence qui est sommée de se justifier.»

Dans ce texte, l'abbé Herrera dit que les mouvements de guérilla (des pauvres) sont à l'oeuvre dans 15 des 22 départements du Guatemala, qu'ils s'attaquent à des détachements des forces militaires gouvernementales, essaient d'abattre des hélicop-

tères, etc. Voilà bien comment le crime (des pauvres) se pare de l'innocence! Ont-ils le droit de tuer eux-mêmes alors qu'ils se plaignent constamment des forces gouvernementales au pouvoir? Peut-on se dire innocent lorsqu'on fait tout sauter sur son passage? Cette église populaire des pauvres n'est certainement pas selon l'évangile. Dernièrement, le Pape a dénoncé toutes les formes de terrorisme y compris ces sortes de «mouvements de guérilla» qui sont liés à la confusion idéologique, à la haine et à la destruction; ils ne font que semer la peur dans la vie internationale. Ce sont des tactiques de déstabilisation qui n'ont

EN VRAC

ni débouché ni justification. D'ailleurs, si bien des missionnaires ont quitté cet endroit, c'est que l'évêque du lieu leur a signifié que «l'heure était à la prière et au travail et non à la contestation». Ne cherchons pas toujours à cacher la vérité.

Quant à Raoul Léger, la «Documentation Catholique» a bien spécifié que ce missionnaire n'était pas sous la juridiction de l'évêque du lieu, à sa mort. Peut-être s'était-il infiltré dans cette dite «église des pauvres» avec fusil aux bras?... Quoi qu'il en soit, il serait temps que l'on appuie la politique du président Reagan, à cet endroit (ainsi qu'au Salvador); autrement, ce seront les marxistes qui entreprendront eux-mêmes l'opération «Oiseau en cage», celle-là même qu'ils viennent d'imposer à la Pologne.

La vraie répression provient des guérilleros. M. Guy Cormier devrait en prendre note, lui qui souligne dans son éditorial du même jour que «le président Reagan, dans son message de Noël, a exprimé un émoi bien légitime devant le malheur de la Pologne, mais n'a pas eu un mot sur l'Amérique centrale, où les droits de l'homme sont bafoués quotidiennement. Est-ce

AUTRES LETTRES EN PAGE A 8

que l'église des pauvres ne s'attaque pas aussi aux droits de l'homme, à cet endroit? Les communistes n'ont qu'un habit visible: l'innocence pour le droit de l'homme. Mais ce sont de sauvages meurtriers. Demandez aux Polonais...

Claire BROUSSEAU
Montréal

Dans son message de Noël, le Saint-Père, qui n'est pas un guérillero, a fait une allusion explicite aux massacres qui ensanglantent l'Amérique centrale. 20,000 morts au Salvador (peut-être 30,000) ça se remarque.

G. C.

L'handicapé et... les autres

J'étudie à l'Université de Montréal et, comme plusieurs autres étudiants, j'étais membre de la Caisse, j'ai dû changer d'institution financière et j'ai opté pour la Banque Nationale du Canada située au 5355, chemin de la Côte-des-Neiges. Pourquoi cette banque? Parce qu'elle comporte une rampe d'accès pour handicapés et que je dois moi-même me déplacer en fauteuil roulant. Or, il arrive que depuis décembre dernier, je me suis rendu régulièrement à cette banque sans jamais pouvoir utiliser cette rampe parce qu'elle est constamment recouverte de neige et de glace.

Je me suis donc adressé au directeur de cette banque, Monsieur Fernand Lamothe, dans le but de lui expliquer la situation. Il m'a raconté que c'était le con-

cierge le grand responsable et que, personnellement, il ne pouvait rien faire... Comment se fait-il, lui ai-je demandé, que les escaliers que tu utilises, toi, soient toujours aussi bien nettoyés? C'est alors qu'il m'a longuement expliqué que si les escaliers étaient si bien nettoyés, c'était parce que LE MONDE les utilisait. Soudainement, j'ai senti que j'étais un... minable.

Depuis ce temps, la neige s'accumule chaque jour davantage, je me rends encore à cette banque vu sa proximité, et c'est avec l'aide des passants compréhensifs trouvant une telle situation aussi aberrante qu'inacceptable, que je SURVOLE les escaliers des gens normaux...

Jocelyn LOZEAU
Montréal

Péloquin et... ses critiques

M. Ivanhoé Beaulieu
Collaborateur spécial
Cahier «Arts et Spectacles»
LA PRESSE

Monsieur,

Au nom de notre petite histoire littéraire, permettez-moi d'infirmer ce passage de votre texte repris ci-dessous, dans LA PRESSE du 9 janvier dernier; au sujet des lectures par les critiques, de l'oeuvre de Claude Péloquin:

On peut s'étonner que ces deux livres (*Inoxydable* et *Autopsie merveilleuse*) soient totalement passés inaperçus aux yeux de la critique littéraire d'ici. (C'est du moins ce qu'un examen rapide a permis de constater: aucun quotidien — sauf erreur — n'a recensé l'un ou l'autre des deux livres.)

N'étant pas comme vous un «collaborateur» du poète et ne reportant pas les critiques parues sur son oeuvre je ne peux parler que pour mes écrits. Sa-

chez qu'un «examen rapide» de mes archives me permet de vous informer que dans LE DEVOIR du 15/10/77, p. 42, paraissait sous ma signature une critique intitulée «Inoxydable et éternel Claude Péloquin». Texte qui, à toutes fins utiles, mettait un terme à mes patientes interventions dans le Cahier dirigé par Michel Roy; avant que Jean Royer — ce bourru lyrique — ne s'y installe et me ferme la porte. Mais cela est une autre histoire, nous en convenons: celle du Cahier des Refusés...

Une lettre de Péloquin (Paris, le 27/10/77) laisse entendre que le poète lut mon papier; lettre que je me ferai un plaisir de vous confier si jamais vous passez outre à vos «examens rapides» et que vous vouliez vous lancer dans une éventuelle hagiographie du poète...

Croyant en la nécessité de mettre les points sur les «i» de l'identité culturelle... et au risque de s'y perdre, je demeure votre serviteur vexé.

Alain HOULE
Montréal

Il n'en tient qu'à vous...
Nous pouvons vous aider dans la réalisation de vos objectifs.
Communiquez avec nous à l'ENAP

Ecole nationale d'administration publique
1100 Avenue de la Presse
Montréal, Québec H3A 2K4

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE à Montréal, Québec, Hull.

Le programme de maîtrise en administration publique, à TEMPS COMPLET et à TEMPS PARTIEL, s'adresse aux gestionnaires et aux professionnels des secteurs public, parapublic et péripublic, ainsi qu'aux cadres de l'entreprise privée soucieux de mieux connaître et maîtriser l'appareil de l'Etat.

L'ADMISSION

Les personnes intéressées doivent remplir l'une des deux conditions suivantes:

- 1 Détenir un diplôme universitaire de premier cycle et quatre ans d'expérience de travail.
- 2 Posséder une expérience de gestion jugée exceptionnelle par le jury de sélection.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE:

Montréal et Québec, LE 12 MARS 1982 Hull, LE 30 SEPT. 1982

DÉBUT DU PROGRAMME DE MAÎTRISE:

Montréal et Québec, AOÛT 1982 Hull, JANVIER 1983

Renseignements supplémentaires:
Montréal: M. Germain Plamondon (514) 382-6270

Québec: M. Denis Jean (418) 657-2476

Hull: M. Raymond Chauvet (819) 776-8340

Ecole nationale d'administration publique
Université du Québec

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)	285-6911	ANNONCES CLASSÉES Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

LE DRAME DES PROPRIOS

La récente série d'articles de Florian Bernard sur «Le drame des proprios» a provoqué un abondant courrier. Nous publions aujourd'hui quelques-unes des lettres que nous avons reçues et qui donnent une idée assez juste de l'ensemble.

Les courageux articles de Florian Bernard décrivant «le drame des proprios» sont admirables de pertinence. Ils m'ont poussé à faire le point: je vous communique une partie de mes réflexions au sujet des relations locataires-locataires.

En septembre 1979, j'étais rentré au Québec, plein d'espoir et d'enthousiasme, après une très longue absence. N'arrivant pas à trouver de travail et refusant de devenir l'un de ces parasites comblés qui, grâce à l'incroyable bêtise des contribuables québécois, mènent une existence de coq en pâte au crochet du gouvernement, j'ai acheté, de peine et de misère, un triplex minuscule, vieillardissime et en bien mauvais état. Alors que ce n'est pas ma profession, je me suis mis à faire moi-même la plupart des réparations et améliorations. Poussé par les circonstances, j'ai dû acheter un second triplex du même genre, afin d'y loger, avec certains membres de ma famille. Cela explique que j'ai en ce moment cinq loyers mais, à toutes fins pratiques, seulement quatre locataires.

Voici ce que ces 22 mois de cauchemar m'ont appris: —En 1981, je suis allé de 15 à 20 fois à la Régie du logement. —Bien qu'ayant plus d'instruction que 99% des Québécois, je suis obligé d'avouer que je suis

absolument incapable de comprendre le règlement bizantin de la Régie, et encore moins de le mettre en application sans me causer des torts considérables et, parce que je suis propriétaire, irréversibles 9 fois sur dix.

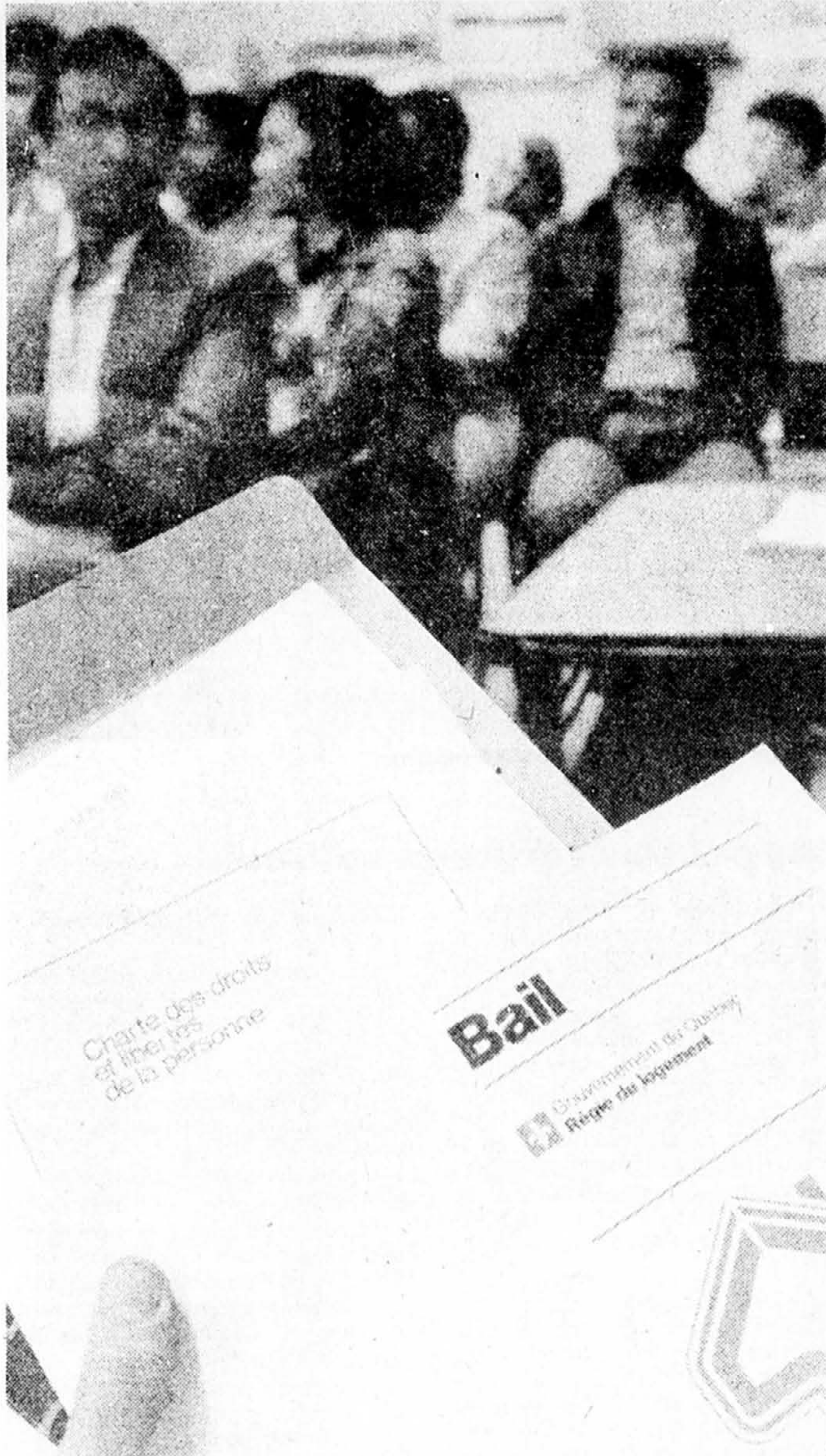
—J'ai donc continuellement besoin de renseignements. Chaque renseignement me coûte, en pratique, une demi-journée de travail (...).

—Aller se défendre soi-même à la Régie, lorsqu'on est propriétaire, est de la folie furieuse. Pour la première fois de ma vie, j'ai dû recourir aux soins d'un avocat versé en la matière. Un locataire sur deux m'a obligé de recourir à mon avocat!

—A ma grande stupéfaction, le gouvernement me force d'être, malgré moi, un fonctionnaire sans solde: les TP-6 profitent à mes locataires, pourquoi ne font-ils pas eux-mêmes le travail qui leur rapporte? Quant à moi, les TP-6 m'ont fait perdre une demi-journée, une nuit d'insomnie et une journée de migraine.

—La Ville d'Outremont me réservait une autre surprise: me voilà collecteur de taxes malgré moi, toujours sans traitement! On m'impose à mon corps défendant de recueillir les taxes d'eau (...).

J. GAUL,
Outremont



Le bail était autrefois un document sacré. Aujourd'hui c'est la Régie du logement qui est sacrée... et qui fait sacrer.

L'Aide juridique se défend bien de profiter de la situation

Dans son article paru le 4 janvier intitulé le «Drame des proprios», Florian Bernard cite deux cas de propriétaires frustrés par les procédures de la Régie du logement et les services accordés aux locataires par les avocats de l'Aide juridique, lesquels, selon l'auteur, abusent des procédures aux frais de l'ensemble des citoyens pour des causes bénignes, sinon farfelues.

Florian Bernard semble trouver ridicule la contestation d'un locataire d'une augmentation de loyer de 100\$ à 115\$ par mois. Si une telle augmentation peut sembler légère pour une grande majorité de citoyens, il en va autrement pour un assisté social qui devait en 1981 boucler son budget avec des prestations mensuelles de 331\$. Par ailleurs, cette augmentation, représentant 15% du loyer, est largement supérieure aux augmentations généralement accordées par la Régie en terme de pourcentage du loyer.

Florian Bernard indique que la Régie du logement a expédié une lettre aux parties mentionnant qu'une augmentation de 14\$ lui semble raisonnable. Ces lettres sont expédiées en vertu d'un pouvoir qui n'existe nulle part dans la loi de la Régie et ne revêtent aucunement l'autorité juridique conférée aux régisseurs par la loi. Nous pensons que s'il est un premier devoir de l'avocat tant de l'Aide juridique que de la pratique privée, c'est bien celui de

voir à la sauvegarde de ce droit qu'a un individu à être entendu. Faut-il rappeler ici les principes qui régissent la fixation du loyer: l'augmentation accordée sera fixée suivant la hausse subie par le propriétaire sur ses coûts d'entretien, d'assurances, de taxes, d'amélioration et de chauffage s'il y a lieu. Ainsi, l'augmentation qui a été ou sera accordée dans le cas cité par Florian Bernard sera fixée en fonction de ce processus et non pas en fonction d'un vague sentiment d'exagération soulevé par le journaliste. Enfin, il ne faut pas oublier que ces logements «bon marché» ont souvent les attributs d'un taudis et que leur isolation est tellement en mauvais état que les coûts du chauffage, supportés par le locataire, sont tout à fait exorbitants.

Mais l'essentiel de notre propos vise plutôt le rôle négatif que jouent, selon le journaliste, les avocats de l'Aide juridique dans le domaine de l'habitation. Le but de l'Aide juridique consiste, nous semble-t-il, à faire valoir les droits des plus démunis de notre société sur le plan financier. Or, la classe défavorisée est celle qui a le plus besoin d'aide à tous les niveaux et la majorité de ceux qui la composent seraient impuissants, sans une aide extérieure, à faire valoir leur droit ou à se défendre adéquatement.

Dans ce contexte, précisons de plus que les dossiers de l'Aide ju-

ridique ne peuvent être considérés en terme de rentabilité. L'Aide juridique résout quotidiennement des problèmes juridiques aux aspects humains et sociaux fort importants pour un citoyen, même si l'intérêt financier peut être négligeable. Cet aspect s'aillustre fort bien dans le domaine de l'habitation. Dans une province où près de 80% des habitants sont locataires, l'investissement dans une propriété à valeur locative n'est pas un placement ordinaire. L'habitation constitue un des aspects les plus importants de la qualité de la vie. En conséquence, le droit au profit du propriétaire est limité par la dimension sociale de l'habitation, ce qui légitime notre société à établir un cadre particulier à ce secteur d'activité.

Certes la Régie du logement tout comme l'Aide juridique peuvent parfois engendrer un déséquilibre au détriment des parties. Espérer autrement serait illusoire. Mais le ton des articles employés par Florian Bernard dépasse les bornes. Il porte à croire que les avocats de l'Aide juridique déploient tout leur talent à envenimer inutilement le climat entre les parties. Il suggère même que la Régie du logement est une arme vindicative et mesquine au service des locataires, qui s'applique à terroriser ou frustrer le petit propriétaire démuné.

La vérité est bien différente et beaucoup plus nuancée. La

Presse elle-même s'entend à dire qu'elle donne aux petits propriétaires (et qu'à ceux-ci) la parole par la plume de ce Florian Bernard. Espérons qu'elle accordera aux petits locataires le même espace afin qu'il puisse être démontré combien la Régie du logement et l'Aide juridique ont leur place dans cette société.

Nous espérons que ces quelques lignes auront permis l'apport d'une prise de conscience quant à l'importance du droit d'habitation.

José TURGEON
avocat à l'Aide juridique
Pierre-Yves GAGNE
avocat

Vous ne contestez pas avoir inscrit une cause pour une différence de loyer de...\$1 par mois! En effet, le propriétaire dans le cas exposé dans ma série d'articles réclamait une hausse de loyer de \$15 par mois. La Régie a proposé une hausse de \$14. Votre cliente a autorisé l'Aide juridique à instruire une contestation pour la somme de \$1. Etes-vous prêts à divulguer le montant des honoraires que l'Aide juridique touchera dans cette cause? Ne trouvez-vous pas que les contribuables sont suffisamment taxés sans avoir à payer des frais d'Aide juridique pour une différence de loyer mensuel de \$1? Tel a été l'esprit de mon propos auquel je ne vois rien à retrancher.

F.B.

La loi 107 aide le locataire malhonnête

Je m'en voudrais de ne pas prendre quelques minutes pour vous exprimer mon immense reconnaissance (...)

Permettez-moi de vous citer un cas parmi bien d'autres que j'ai vécu depuis un an. J'ai connu une assistée sociale qui non seulement imaginait tous les stratagèmes pour ne pas payer son loyer, mais qui maintenait le logement dans un état de malpropreté indescriptible. Suite à maintes négociations et concessions afin de lui faciliter le paiement des arrérages de loyer qui s'accumulaient de mois en mois, une demande d'éviction fut logée le 27 avril 1981. Voyant que le temps passait, que la locataire ne payait toujours pas et qu'aucune convocation ne me parvenait de la Régie, j'entrepris d'examiner les possibilités du côté du Bien-être social. On me confirma rapidement ce que je savais déjà, c'est-à-dire que ces prestations sont insaisissables. Le 22 septembre 1981 je faisais une 2e demande d'éviction à la Régie et fus finalement convoqué pour le 30 octobre 1981. J'ai alors eu la chance de comparaître devant un régisseur tout-à-fait impartial qui rendit une décision en ma faveur et sans appel. Ceci me permit d'expulser cette locataire par voie légale le 9 novembre 1981 — et reprendre le logement dans un état

désastreux, assumant une perte de loyer de \$1325.00.

Cette histoire met, je crois, deux points en évidence. La loi 107 a totalement failli dans les objectifs premiers de la Régie du logement. En causant des tracas et des pertes financières immenses au propriétaire, elle les rend agressifs envers les locataires et décourage totalement l'investissement soit par voie de réparation ou de nouvelle construction. Elle encourage le locataire foncièrement malhonnête ou très mal informé (ceux-ci sont une minorité) à utiliser toutes les failles de la loi présente afin de harceler le propriétaire et, bien souvent, ne pas payer le loyer.

L'autre point concerne le Bien-être social. J'aimerais comprendre comment il se fait que le Bien-être social considère les services publics tels le gaz et l'électricité, comme essentiels et peut-être, si je comprends bien, assumer le rôle de percepteur à la source dans les cas de non-paiement. Si les services publics sont accessoires au logement, celui-ci, il me semble, est encore plus essentiel. Cette politique est d'autant plus incompréhensible qu'on sait bien que le montant du loyer fait partie intégrante du calcul de la prestation à verser (...)

Mario LALANDE
Montréal

LA RÉGIE N'EST QUE FRAUDE ET DICTATURE

J'ai envoyé le 26 février 1981 par lettre recommandée un avis d'augmentation rédigé de la façon suivante: «Le loyer sera augmenté de \$14.00 par mois, du 1er juillet 1981 au 30 juin 1982. Le loyer sera de \$142.00 par mois (ce qui représente une augmentation de 11% qui, je pense est plus que raisonnable pour un 7 pièces au 3ième étage). Le loyer de juillet 1980 au 30 juin 1981 était de \$126.00 par mois pour une valeur réelle de \$250.00 par mois.

Le 1er juillet 1981, la locataire m'a offert une série de chèques de \$136.00 par mois. J'ai refusé. Elle a reçu par lettre recommandée un avis d'augmentation le 26 février 1981 et n'a fait aucune réponse ni par lettre ni par téléphone. Donc elle a accepté le montant.

Depuis le 14 juillet 1981 elle paye toujours son loyer à la Cour supérieure. À cette date je n'ai donc encore reçu aucun loyer.

La Régie a fixé au 11 novembre 1981 l'audition devant un régisseur (...), un monsieur aussi partial que la Régie envers le locataire (...)

Pour moi, président de Proprios Unis de Montréal, la Régie du logement est une fraude et une dictature dont monsieur Guy Tardif est le responsable (...)

J'accuse la Régie et le Gouvernement de voler les propriétaires et de profiter d'une situation très difficile. Par exemple dans mon cas, mon loyer est bloqué dans un dépôt depuis plusieurs mois; je ne peux en profiter pour payer mes taxes ou mes intérêts d'hypothèque qui sont de 20% et 22% d'intérêt.

Il est incroyable que le Gouvernement se fasse le complice d'une minorité de locataires, sans raison valable, pour un litige de \$6.00 par mois soit \$72.00 par année. Je ne suis pas sûr de gagner ma cause et je vais devoir perdre \$1,500.00 environ en frais d'avocat, en perte de temps et en intérêt pour cette locataire qui habite là depuis 8 ans. Maintenant elle est devenue mon ennemie et je ne ferai plus aucune amélioration pour elle.

Germain GEFARD
Montréal

«LOI INIQUÉ»

Cher monsieur Bernard,

Permettez-moi de vous féliciter et de vous remercier de l'intérêt que vous portez aux propriétaires qui sont victimes de cette loi inique et effroyable qu'est la loi 107. Je suis moi-même propriétaire d'un duplex que j'ai acquis à force de travail et d'économie. Mes colocataires, qui travaillent tous les deux, eux-mêmes propriétaires de deux immeubles, ne ratent pas l'occasion d'avoir recours à la Régie du logement. L'an passé, ils ont refusé une augmentation mensuelle de \$25; la Régie a

finalement accordé \$23. Mon immeuble est âgé de treize ans, très bien entretenu, situé sur une rue calme dans un quartier résidentiel.

J'ai dû attendre du 15 février au 15 octobre, 1981 pour voir finalement ledit loyer passer de \$230 par mois à \$253. Je trouve cette situation tout simplement absurde. Je songeais jusqu'à l'an passé peut-être faire l'acquisition d'un deuxième immeuble... Non merci! J'ai un loyer de trop (...).

Jean-Guy VIDAL,
Montréal-Nord

À QUAND UNE SÉRIE SUR LE DRAME DES LOCATAIRES?

Monsieur Bernard,

Vous devriez faire une autre série d'articles, cette fois sur le drame des locataires. Car la législation actuelle n'aide pas plus les locataires. C'est le ministre Tardif qui disait: «Quand je vais chez les propriétaires et les locataires, je me fais engueuler.»

Ce même ministre n'a pas répondu à la question: «Qu'attendez-vous pour faire annuler la Régie des loyers qui ne satisfait personne?»

Depuis au moins 1950, nos législateurs ont passé quantité de lois qui font progresser l'augmentation des locataires au Québec. Exemples:

la Régie des loyers qui dissuade les investisseurs à placer leur argent dans l'immobilier;

la loi empêchant la démolition sous prétexte de préserver le stock des logements, empêchant

ainsi la démolition de taudis qui pourraient être remplacés par des maisons neuves;

le zonage agricole qui empêche le morcellement des terrains même impropres à l'agriculture à moins de démarches nombreuses;

la protection des maisons historiques avec défense dans un rayon de 500 pieds de modifier le voisinage.

Toutes ces lois restrictives empêchent les nouvelles constructions qui pourraient remplacer celles devenues impropres à l'habitation ou qui sont détruites par le feu.

De plus, comme le besoin et la rareté font le prix d'une marchandise, moins il y aura de logements à louer, plus ils seront chers.

André DESMARAIS
notaire
Montréal

«Écoeuré... révolté!»

Monsieur Bernard,

Permettez-moi de vous féliciter d'avoir eu le courage d'écrire ce que bien des gens dénoncent mais sans succès depuis des mois, concernant la «fameuse» loi de la Régie du logement qui devait, au dire du Ministre Tardif:

—faciliter le dialogue entre locataires et propriétaires;

—éviter les abus de part et d'autre.

Quand vous dites dans LA PRESSE du 6 janvier: «les régisseurs semblent toujours disposés à entendre d'une oreille complaisante les doléances d'un locataire», j'ajouterais que certains régisseurs sont beaucoup plus soucieux de trouver des vices de forme pour rejeter la demande du propriétaire que d'étudier le fond de la question, à savoir la fixation d'un loyer équitable pour les deux parties.

Pour ma part, j'ai comparu devant la Régie au mois de novembre dernier et j'en suis sorti

écoeuré, révolté au point que je me suis débarrassé à prix réduit d'un duplex que j'avais rénové et amélioré de mes mains pendant dix ans.

La raison pour laquelle on a refusé ma demande est la suivante: je n'avais pas avisé, par lettre recommandée ou par huis-clos, le locataire du fait que je m'adressais à la Régie pour fixer le loyer. Toutefois, le projet de bail remis aux propriétaires dit, à l'article 78:

«Si le locataire avise le locateur qu'il refuse l'augmentation ou la modification demandée, le locateur peut, dans le mois de la réception de l'avis, s'adresser à la Régie pour faire fixer le loyer ou, suivant le cas, faire statuer sur la durée ou la modification du bail, sinon le bail est prolongé de plein droit.»

Il n'y a, ni dans cet article ni ailleurs dans le bail-type, aucune mention d'une quelconque obligation d'aviser le locataire par lettre enregistrée ou par huis-clos.

Or des milliers de propriétaires, ont naïvement adressé une lettre recommandée à la Régie lui demandant de fixer le bail, ont informé verbalement leur locataire de cette décision et le régisseur renvoie la cause pour vice de forme, parce que le locataire n'a qu'à affirmer qu'il n'a pas été informé officiellement.

Pourquoi y a-t-il tant de duplex en vente? C'est à cause de la hausse du coût des intérêts, mais c'est surtout parce que le petit propriétaire qui a voulu administrer sa maison «en bon père de famille» comme on disait autrefois et qui, coincé par les taux d'intérêt, a voulu rajuster son loyer.

Le locataire s'adresse à la Régie, le propriétaire fait de même, mais comme il a le fardeau de la preuve, tout prétexte est bon pour le régisseur pour refuser la demande du propriétaire (...).

R. RICHER
Montréal

COMME DANS LES PAYS DE L'EST...

Bien sûr, le locataire fait ce qu'il veut car il est mobile et protégé par la Régie. La Régie fait semblant d'agir en retardant des décisions qui n'ont aucune valeur pratique. La Régie rend les décisions de fixation de loyer un an après en obligeant pas le locataire à payer en attendant; lorsque la décision est rendue il quitte sans payer.

Quitter avant la fin du bail est devenu une vraie épidémie. La Régie ne remédie pas à ça. Elle est en train de mettre en application les méthodes des pays totalitaires, peut-être pour ruiner les propriétaires et nationaliser après à bon compte. On provoque le désordre économique dans un secteur donné et puis, après, on dit qu'il n'y a rien à faire et que la solution c'est la nationalisation. Voilà ce qu'on a fait dans les pays de l'Est.

N. R. MADELEINE,
Montréal

Une leçon gratuite sur l'art d'éditer avec compétence

Les éditeurs québécois sont comme les canards. A moins de les dépecer l'un après l'autre et d'en faire des aiguillettes, ils laissent passer la pluie et le beau temps avec la même superbe indifférence. Il y a une quinzaine, je profitais du passage à Montréal de Georges Belmont pour chanter pouilles — une fois de plus — à nos éditeurs. J'avais bien fait une exception pour Québec/Amérique, parce que cet éditeur ne se contente pas de faire profession de vertu sur le dos de la concurrence: il est réellement vertueux. Il y avait d'ailleurs du pamphlet dans mon court article; sans quoi il aurait fallu nommer d'autres éditeurs qui, de façon soutenue ou au moins occasionnelle, exercent honnêtement leur métier en instituant une collaboration étroite avec leurs auteurs.

Ainsi donc les éditeurs sont demeurés silencieux. Collectivement d'abord, puisque l'Association des éditeurs québécois (AEQ) n'est qu'une espèce de club privé dont les membres, tout subventionnés qu'ils soient par les gouvernements, c'est-à-dire par vous et moi, ne croient utile de rendre de comptes à personne. C'est entre «professionnels», comme ils se disent, qu'ils provoquent ou résolvent les problèmes dans lesquels ils sont enlisés jusqu'au cou. Ces messieurs, chasseurs de subventions patentés, se préoccupent autant de l'opinion publique que de la qualité des produits qu'ils fabriquent et vendent (ou ne prennent pas la peine de vendre). Individuellement, les éditeurs n'ont pas réagi davantage. En tout cas, pas ceux que j'ai accusés d'incompétence, au fil des ans, et dix fois plutôt qu'une.

Parmi les lettres reçues, celle de la directrice littéraire des éditions Hurtubise HMH, Marie-José Thériault, illustre bien la possibilité, dans une entreprise commerciale, d'allier la compétence au sens des responsabilités. Mme Thériault prend la peine d'écrire une très longue lettre pour faire savoir au public qu'elle ne se sent pas du tout visée par un article qui, faisant peu de nuances, paraissait attaquer tout le monde.

La directrice littéraire explique aussi ce que sont, dans sa maison, les rapports entre éditeur et auteur. En somme, elle a saisi l'occasion d'être utile à tout le monde en répondant à cette question qu'un éditeur exaspéré, dans sa navrante naïveté, me posait un jour: «Qu'est-ce que vous entendez, au juste, par travail d'édition?»

La lettre de Marie-José Thériault, dont j'entends citer ici cette semaine un premier passage, ne fera que confirmer ce que les lecteurs des ouvrages des éditions Hurtubise HMH soupçonnent déjà. Alors, pour le bénéfice des autres...

«Aux Éditions Hurtubise HMH depuis près de sept ans, j'ai tou-



Marie-José Thériault

jours apporté une attention particulière aux ouvrages d'imagination publiés par mes soins. J'emploie deux correcteurs-réviseurs (rewriters) hautement qua-

LITTÉRATURE



Réginald Martel

lifiés qui ont une trentaine d'années d'expérience. En collaboration avec l'auteur et avec moi-même, ils effectuent des refontes rédactionnelles souvent considérables. (J'arrive, après bientôt sept ans de ce métier, à la triste conclusion que seul un manuscrit sur vingt ou trente peut être imprimé sans corrections majeures ou mineures.)

«En conséquence, un texte peut rester en chantier pendant plusieurs mois (ce qui explique en partie notre incapacité à publier dans un très court délai les manuscrits qui reçoivent mon aval), au cours desquels il est raté, corrigé, coupé, remanié, pétri, mis en forme et souvent réécrit en somme, à la fois par l'auteur et par le correcteur-réviseur à qui est confiée cette tâche. Dans certains cas, seule s'impose une méticuleuse vérification grammaticale; la plupart du temps, une remise en forme stylistique et formelle est nécessaire (...).

«Les écrivains que nous formons ainsi à leur propre écriture, que nous dirigeons avec un oeil de lynx dans les dédales traîtres du métier exigeant qu'ils ont choisi et ce, parce que nous voyons en eux un talent en germe qui a besoin d'être harnaché et discipliné, reconnaissent habituellement que notre travail leur est précieux. Au reste, plus leur talent est grand, plus leur humilité s'exprime. Avec chaque manuscrit ainsi «traité», ces écrivains acquièrent plus d'assurance, leur style se raffermi, l'attention au détail se développe, les ties disparaissent, et nous voyons poindre le jour où ces écrivains, pris en mains à leurs débuts, voleront sans peine de leurs propres ailes.»

Ça va pour aujourd'hui. La semaine prochaine, suite et fin des propos d'un vrai éditeur.

À LA POLONAISE ET CHEZ JEAN DUCEPPE Deux pièces, mais un seul auteur de métier

Quand j'y ai dit ça... a parti à rire... Texte de Léo Lévesque. Mise en scène de Guy Thauvette, Pierre-André Fournier et de l'auteur. Décors et éclairages de Luc Marneau. Costumes de Suzanne Harel. Avec Jean-Pierre Cartier (Jean-Paul), Paul Dion (Maurice), Alain Gendreau (Luc), André Lacoste (Michel), Guy Thauvette (Roger), Jean-Guy Viau (Jacques), Monelle Jalbert (Eve), Marc Lespérance (le 1er garde), Jean-Claude Sapre (le 2ième garde), Mireille Lachance (la Psychologue, la Commissaire et la Vieille), Marc Briand (Seysell), Carole Séguin (Solange) et Geneviève Laberge-Angers (Caroline). Production du Malin Théâtre. A l'affiche à la Polonaise jusqu'au 14 février.



MARTIAL DASSYLVA

Comme témoignage personnel sur l'expérience traumatisante de la vie en prison, *Quand j'y ai dit ça... a parti à rire...* est un document non seulement valable mais encore extrêmement éloquent. Ce document vient d'ailleurs s'ajouter à des dizaines et des dizaines d'autres, avec cependant une particularité, celle de jeter un éclairage plus cru sur la violence (verbale, physique, morale et sexuelle) que les détenus subissent ou font subir aux autres: dans la cage aux lions, les fauves sont conditionnés par le système et l'ambiance à être plus fauves les uns que les autres.

Comme oeuvre théâtrale et littéraire et comme spectacle de théâtre, la production du Malin Théâtre n'a toutefois pas la même pertinence et la même éloquence. Car en tant qu'écrivain et auteur de théâtre, Léo Lévesque, même s'il est doué, a encore quelques petites choses à apprendre et à tester.

L'écriture, par exemple, est, dans ses passages les mieux réussis, claire, directe, plausible et naturelle. Mais quand l'auteur, à travers le personnage schizophrène de Jacques par exemple, s'aventure dans l'expression du déli-

re poétique, rien ne va plus, le mécanisme se dégingle et l'on tombe tout simplement dans le galimatias. A d'autres endroits, notamment dans toutes les scènes où apparaissent Solange, la femme de Maurice, et sa fille Caroline, l'intérêt fléchit considérablement et l'écriture faiblit d'autant.

Du côté de la structure, *Quand j'y ai dit ça... a parti à rire...* a besoin de retouches sérieuses, ne serait-ce que pour resserrer l'action beaucoup trop éparpillée dans le temps et dans l'espace. C'est d'ailleurs l'un des principaux inconvénients de la répartition des divers lieux scéniques (et par voie de conséquence de l'action dramatique) sur plusieurs niveaux, une idée qui correspond quand même très bien à l'architecture fondamentale de la pièce.

A ce chapitre, il faut signaler également que Lévesque aurait grand avantage à biffer de la carte un personnage comme celui d'Eve — qui me semble tout à fait superflu — et à chercher à en étoffer d'autres, tels ceux de Jean-Paul, de Luc et de Jacques.

Dans sa version présente, *Quand j'y ai dit ça... a parti à rire...* ressemble à une suite de vignettes rapides, brossées un peu à la va-vite et interprétées dans l'ensemble, sauf pour Guy Thauvette, assez mollement, dans un décor intéressant et avec une musique d'accompagnement à l'africaine qui pourrait être encore mieux exploitée.

On est aussi assez loin de la force dramatique et de la perfection formelle de *Fortune and Men's Eyes*, la pièce du Torontois John Herbert qui traite d'un sujet analogue et qui remonte au milieu des années soixante.

Bourget fait toujours mouche

Et juste avant de partir en va-

cances pour un mois — je reviendrai au boulot le 3 mars prochain — j'ai eu le temps de pousser une pointe du côté de la Compagnie Jean-Duceppe pour voir ce que donnait la reprise de *Bonne Fête Maman*, la comédie «épico-quotidienne» d'Elizabeth Bourget que j'avais grandement appréciée lors de sa création au bateau-théâtre l'Escale à l'été de 1980.

Il arrive souvent qu'on soit un peu déçu à la deuxième ou à la troisième «audition» d'une oeuvre. Mais dans le cas de *Bonne Fête Maman*, rien de tel. C'est une comédie bien écrite, bâtie avec finesse, dialoguée avec esprit et qui, sans en avoir trop l'air, dit des choses très pertinentes sur les problèmes du couple de cinquante ans.

Il fallait entendre le soir où je me suis rendu au Port-Royal les réflexions de certains spectateurs sur leur parenté, leur belle-mère, etc. pour en conclure que Bourget avec *Bonne Fête Maman* a encore une fois fait mouche. Comme elle l'avait fait à propos des 20-30 ans dans *Bernadette et Juliette*.

Dans la production de la Compagnie Jean-Duceppe, les rôles de second plan sont tous tenus, d'ailleurs excellentement, par d'autres comédiens qu'à la création, soit Denise Morelle, Louison Danis, Jacques L'Heureux et Marcel Leboeuf.

Aubert Pallascio revient dans le rôle de Maurice, le chauffeur de taxi qui a peur de perdre sa femme: son interprétation est impeccable. A ses côtés, Béatrice Picard, pour qui le rôle d'Estelle a été écrit spécialement, en met parfois un peu trop — c'est souvent ce qui arrive dans les dernières semaines de représentations d'un spectacle — mais cela demeure un très beau numéro de virtuosité comique, en même temps qu'une magnifique démonstration de souplesse et d'énergie.

TÉLÉ-CÂBLE

Les émissions à ne pas manquer

15 31
19:00
MODÈLES RÉDUITS
 Par le biais du modélisme et de la miniaturisation, découvrons l'histoire de la moto. À voir absolument pour les amateurs de modèles réduits.

20 26 12:00 et 18:00
PAROLE AUX JEUNES
 Cette émission donne la parole à des jeunes de niveau secondaire et aujourd'hui ils la prennent pour donner leurs points de vue sur la façon dont ils voient leur avenir. Petits et grands devraient écouter «ces paroles de jeunes».

SPORTS ET LOISIRS 15 31

07:00 LA BONNE HABITUDE
 Le conditionnement physique avec la collaboration de Kino-Québec.

07:15 COMMUNIQUÉS

07:30 LA BONNE HABITUDE

07:45 COMMUNIQUÉS

08:00 UNE MINE D'OR POUR LES PÊCHEURS
 La pêche sur glace en hiver. La chasse aux corneilles ou printemps. La chasse aux oiseaux migrateurs en automne.

08:30 SPORT CIBLE

09:00 LES QUILLES
 Tournoi de petites quilles. Concours «LA VICTOIRE» pour les spectateurs et les téléspectateurs.

10:00 LES DIMANCHES CYCLISTES
 Les Dimanches cyclistes organisés par la RIO. Cette semaine: Catégories vétérans A-B et relève (junior, sénior).

12:00 FAISONS REVIVRE NOS ANCÊTRES
 Le journal de famille. Sujet historique: la sorcellerie.

13:00 LE HOCKEY JUNIOR MAJEUR
 Les meilleurs matchs de la LHJMQ.

16:00 CHASSE ET PÊCHE
 Entretien des moteurs hors-bord. Comment changer l'huile, les bougies... etc.

17:00 LA BONNE HABITUDE

17:15 COMMUNIQUÉS

17:30 LES COURSES À BLUE BONNETS
 Présentation des courses du samedi.

18:00 LE MONDE DES COURSES
 Ligne ouverte en direct de Blue Bonnets animée par Robert Arel.

18:30 SPORT CIBLE

19:00 MODÈLES RÉDUITS
 Voir encadré.

20:00 LE HOCKEY COLLEGIAT
 Les meilleurs matchs de la ligue collégiale de hockey AAA, le circuit de l'avenir.

23:00 SPORT CIBLE

23:30 LES COURSES À BLUE BONNETS
 Présentation des courses du samedi.

COURS 15 24

09:00 FRENCH FOR CANADIANS
 Les rois maudits (The accursed Kings). (Part I et II). French in bed.

** Entre 9h00 et 12h00 les émissions de sport sont présentées au 31 seulement.

Ces émissions sont présentées aux abonnés des systèmes de câblodistribution faisant partie du Réseau Inter-Vision

Cablevision nationale 270-6161
 Télécâble Vidéotron 656-2111
 Télécâble de la Rive Sud 833-1920
 Câblevision Haut Richelieu 346-1127
 Transvision Rive Sud 655-6300
 Télécâble des Mille Îles 471-2710

Les Télé-informations La Presse: 24 heures par jour sur le câble



Les animateurs et leurs invités nous parlent des amateurs de minéralogie, de la fusion nucléaire et d'accidents d'automobile. Le professeur Scientifique procédera ensuite à deux expériences fascinantes dans son laboratoire. À voir le lundi à 20:00 au canal 25.

Pour les régions qui reçoivent 30 canaux ou plus

CANAL 29

04:00 et 20:00
VOLET 4 (DISQUES)

Marc Fortier présente le disque de l'orchestre «Montréal Pop», intitulé: «On est tous musiciens».

Pour les régions qui reçoivent 21 canaux

24 14:30 et 18:30
LA SANTÉ DANS VOTRE ASSIETTE

Les excès de graisses cuites, tel est le sujet de cette émission. M. Jacques Berols nous y parlera des différentes matières grasses, du cholestérol et des propriétés du beurre et de la margarine.

15 ou 20 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 21 canaux; 24 26 ou 31 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 30 canaux ou plus. À QUÉBEC: «Sports et Loisirs» est diffusé au canal 29. «Enfants et jeunesse» au canal 26 et «Cours» au canal 25.

Cine 9 Plex
 2001 UNIVERSITÉ 849-4518

Offenrey
 1.00-3.40-6.25-8.05

TREAT WILLIAMS
 PRINCE OF THE CITY
 12.10-3.10-6.05-9.10

FAME
 UN FILM DE ALAN PARKER
 12.10-2.30-4.45-7.10-9.35

12.20-2.40-5.00-7.20-9.40

BONGO MAN
 JIMMY CLIFF
 12.40-2.25-4.15-6.00-7.50-9.45

7e SEMAINE!

CEST SURTOUT PAS DE L'AMOUR
 PORNOPHAGIE

12.20-2.00-3.40-5.20-7.00-8.40-10.20

GAMES WOMEN PLAY
 18 ANS adultes
 et pour hommes aussi
CINEMA L'AMOUR
 849-6227
 4015 ST LAURENT
GUY
 AUSSI 2e FILM ÉROTIQUE DANS CHAQUE CINÉMA

"IL FAUT PLUS POUR ÊTRE PÈRE QUE LE SIMPLE FAIT D'AVOIR UN FILS"
 POUR TOUS
 BRUCE KIRKLAND, TORONTO SUN
JACK LEMMON UN FILS POUR L'ÉTÉ
 avec ROBBY BENSON LEE REMICK
 Plus 2e film aux cinémas suivants: st-denis 2, JERS 1
 le paradis 1, le paris, ST-JEROME

2 FILMS ÉROTIQUES DANS CHAQUE SALLE 18 ANS

3 FILMS film
DOUBLE EXPOSURE OF HOLLY
 NOUVELLE ADRESSE
DUSSYCAL
 5380 ST LAURENT 845-5215
PCCADILLY

a very small case of RAPE
QUE BEAUCOUP
CINE 539
 CASSETTES VIDÉO À VENDRE

SALO
 18 ANS
 LES 120 JOURS DE SODOME
desjardins 1
 BASILAIRE 1 288-3141

UNE SALE AFFAIRE
 14 ANS
desjardins 2
 BASILAIRE 1 288-3141

LILI MARLEEN
 14 ANS
desjardins 4
 BASILAIRE 1 288-3141

UNE COMÉDIE HILARANTE DE CHEZ NOUS!

DEUX SUPER-DINGUES
 12 FEV.

L'UNIVERSITÉ POPULAIRE présente

EN AVEZ-VOUS POUR VOTRE ARGENT AVEC L'ÉPARGNE-RETRAITE?

ENFIN UNE OCCASION

- de comparer les plans
- de choisir le plus payant...
- et même de souscrire sur place votre épargne-retraite!

SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS

J'ACHÈTE MON BILLET À LA CAISSE POP!

PLACE BONAVENTURE du 13 au 17 février

L'UNIVERSITÉ POPULAIRE présente

L'AMOUR

Une série de conférences publiques sur l'harmonisation du couple dans son vécu érotique et amoureux

L'ÉROTISME AU FÉMININ

Une conférence audio-visuelle du Dr. Jean-Yves Desjardins

sexologue à l'Université du Québec

Sur des images d'une grande beauté et d'une grande simplicité, un couple nous fait entrer dans l'intimité de son érotisme

THEÂTRE ARLEQUIN
 1004 Ste-Catherine est
 Guichets (288-2943)
 Ouverts de midi à 6h du lundi au samedi
 Laval: Salle André-Mathieu
 475, boul. de l'Avenir, 18 fév à 20h

Retour au rétro avec le trio «Razmataz»

■ Passer des chansons de l'époque woogie au jazz du vieux Hank Jones, faire un voyage vers un monde antérieur, ou dans le passé pour ceux qui ont vécu cette époque

clients du Portage) et d'oublier les soucis et le rythme trépidant de la vie d'aujourd'hui.

bert Kelly, qui n'a rien d'impressionnant; et du multi-instrumentiste Jim Gérard (batterie, flûte et saxophone).

Ce trio donne un spectacle qui plaira surtout à ceux qui recherchent un peu de l'excitation des années folles de l'entre-deux-guerres. Ce n'est bien sûr pas aussi bon que ce que fait le groupe Manhattan Transfer, mais pour un groupe qui n'existe que depuis un an à peine, c'est déjà très bon et ça promet.

Quand on retrouve ces airs d'un passé

DENIS LAVOIE

pas si lointain, on respire plus à l'aise, car pour peu qu'on s'y arrête ça peut devenir une occasion de rêvasser (ou de converser comme c'était le cas de beaucoup de

«Razmataz», le jeune trio américain qu'on retrouve au Portage de l'hôtel Bonaventure (qui a la bonne habitude de nous présenter des artistes d'ici, comme Renée Martel et Véronique Béliveau qui y furent en vedette en début d'année), pré-

CHOIX D'ÉMISSIONS

20:00 17 — Les lundis de Pierre Nadeau
L'invité Claude Ryan sera interviewé par Nadeau, assisté de Lysiane Gagnon de La Presse et de L. Ian McDonald de The Gazette.
21:00 13 12 22 — «Pray TV»
Première d'un film fait

pour la télévision sur un sujet très chaud actuellement chez nous: l'église électronique. Le conflit entre un jeune pasteur et un prêcheur de la télé.
21:00 63 — Bernstein/Beethoven
L'ouverture de Coriolan et la deuxième symphonie en ré majeur.

HOT LUNCH
THIS MAIN COURSE IS FINGER LICKIN' GREAT!
DESIREE COUSTEAU • BRIGIT OLSEN
2nd. EROTIC FILM
Rivoli 20 EVE
18 YRS Adultes
ST DENIS & BELANGER 717-3115 • 1228 BVD ST LAURENT 861-3151
Des 12 h Des 10 h

EROS
Échanges Érotiques
18 ANS Adultes
Rivoli 10
10e Sem
Eros: dès 10h
Riv. 1: dès 12h

Omega 2
Les APRES MIDI d'une BOURGEOISE
18 ANS Adultes
Omega 2: dès 1h
Papineau 1
3e Sem
Pap. 1: dès 12h

PAPINEAU 2
SÉDUISANTES les petites écolières
18 ANS Adultes
Papineau 2
4e Sem

LOUIS MALLE ATLANTIC CITY
BURT LANCASTER • SUSAN SARANDON • MICHEL PICCOLI
PARISIEN: 12.55, 3.00, 5.10, 7.15, 9.25, LAVAL, GREENFIELD ET VERSAILLES: 7.15, 9.25
Le PARISIEN 2 LAVAL 1
480 STE CATHERINE 0 866-3856 CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 1 GREENFIELD PARK 1
PLACE VERSAILLES 353-7880 PL. GREENFIELD PARK 871-8123

LES UNS LES AUTRES
UN FILM DE CLAUDE LÉLOUCH
Laissez-passer non valables
Le PARISIEN 1 1.00, 4.45, 8.30.
480 STE CATHERINE 0 866-3856

MASSIMO TROISI RICOMINCIO DA TRE
JE REPARS A TROIS
Le PARISIEN 3 PARISIEN: 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10.
480 STE CATHERINE 0 866-3856

LA SOUPE AUX CHOUX
LOUIS DE FUNÈS
PLACE VILLE-MARIE
CINEMA 2 866-2644
P.V. MARIE: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

Rends-moi la dé!
ELYSEE 2
35 MILTON 842-8053
ELYSEE Sem.: 7.20, 9.15

COUP DE TORCHON
UN FILM DE BERTRAND TAVERNIER
PLACE VILLE-MARIE
CINEMA 1 866-2644
P.V. MARIE: 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30.

LA CHÈVRE
PIERRE RICHARD DÉPARDIEU
PARISIEN: 1.15, 3.05, 4.55, 7.15, 9.05, GREENFIELD: SEM. 6.00, 7.45, 9.30, LAVAL: SEM. 6.00, 7.55, 9.45, VERSAILLES: SEM. 7.15, 9.10
Le PARISIEN 4 LAVAL 5
480 STE CATHERINE 0 866-3856 CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 3 VERSAILLES 3
PL. GREENFIELD PARK 871-8123 PLACE VERSAILLES 353-7880

BEAU PÈRE
UN FILM DE BERTRAND BLIER
«DES LA PREMIÈRE IMAGE «BEAU PÈRE» SÉDUIT PAR SON CHARME!»
Patrick Dewaere, Ariel Besse
12.15, 2.35, 4.55, 7.20, 9.40
PALACE 5
698 STE CATHERINE 0 866-6991

L'ANNÉE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN
ISABELLE ADJANI, THIERRY LHERMITTE
PALACE 6
698 STE CATHERINE 0 866-6991
PALACE: 12.45, 2.35, 4.25, 6.15, 8.05, 9.55

LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE!
WARREN BEATTY, DIANE KEATON
LOEWS 1
954 STE CATHERINE 0 861-7437
CLAREMONT
5038 SHERBROOKE 0 489-7335
DORVAL 1
260 AVE DORVAL 631-8586
LES BILLETTS SONT EN VENTE DES MAINTENANT AUX GUICHETS OU PAR TELEPHONE
LOEWS: TOUS LES JOURS A 14h et 20h
CLAREMONT et DORVAL: DU LUNDI AU VENDREDI à 20h
SAM. et DIM. à 14h et 20h
Laissez-passer et cartes de l'Age d'Or non acceptés

LE SILENCE QUI TUE
2ème GRAND FILM
CHATEAU: 12.30, 3.30, 6.40, 8.05, LAVAL: SEM.: 6.35, 8.05.
ST DENIS & BELANGER 271-1103 CENTRE LAVAL 688-7776

S.O.S. Mesdemoiselles
PLUS
CHATEAU: 1.00, 3.50, 6.45, 8.05, 8.10, GREENFIELD: SEM.: 6.45, 8.10.
CHATEAU 1 GREENFIELD PARK 2
ST DENIS & BELANGER 271-1103 PL. GREENFIELD PARK 871-8123

EYES OF A STRANGER
DESOLE, VOTRE INTERLOCUTEUR EST MORT!
PALACE 3
688 STE CATHERINE 0 866-6991
PALACE: 1.05, 2.45, 4.25, 6.05, 7.45, 9.25

Whose life is it anyway?
RICHARD DREYFUSS • JOHN CASSAVETES
KENT: SEM.: 7.15, 9.25, LOEWS: 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.
LOEWS 2 KENT 1
954 STE CATHERINE 0 861-7437 6100 SHERBROOKE 0 489-9103

VENOM
L'ETERNELLE CRANTE DE L'HOMME!
PALACE 2
698 STE CATHERINE 0 866-6991
DORVAL 2 SNOWDON
760 AVE DORVAL 631-8586 5275 DECARIE 482-1322

RAGTIME
LE CINEMA
WESTMOUNT SQUARE 931-7477
LE CINEMA: SEM.: 6.10, 9.00.

ROLLOVER
KATHLEEN TURNER
LA CITE: SEM.: 7.05, 9.20, KENT: SEM.: 6.50, 9.00, LOEWS: 12.50, 2.50, 5.05, 7.20, 9.35.
LOEWS 3 KENT 2 LaCité 2
954 STE CATHERINE 0 861-7437 6100 SHERBROOKE 0 489-9103 1375 AV DU PARC 844-2829

THE MAN WHO SAW TOMORROW
PALACE 4
698 STE CATHERINE 0 866-6991
PALACE: 1.15, 2.55, 4.35, 6.15, 7.55, 9.35.

ARTHUR
RÉPAND LA JOIE PARTOUT OÙ IL VA!
Dudley Moore, Liza Minnelli
LA CITE: SEM.: 7.15, 9.15, LOEWS: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
LOEWS 5 LaCité 1
954 STE CATHERINE 0 861-7437 1375 AV DU PARC 844-2829

BODY HEAT
LA CITE: SEM.: 7.05, 9.10, LOEWS: 12.40, 2.45, 4.55, 7.05, 9.15.
LOEWS 5 LaCité 2
954 STE CATHERINE 0 861-7437 1375 AV DU PARC 844-2829

The French Lieutenant's Woman
MERYL STREEP, JEREMY IRONS
AVENUE
1224 AVE GREENE 937-2747 AVENUE: SEM.: 7.00, 9.15.

Les Cinémas Odéon
PHILIPPE DE BROCA
le DAUPHIN 1 7.30 9.30
BERRI 3 RENDEZ-MOI MA PEAU...
CREMAZIE
JEAN-TALON
BROSSARD 1
BERRI 4 le miroir sanglant
BROSSARD 2 VERDUN
LA MACHINE A REVER.
CHAMPLAIN
ODEON 2-LAVAL & LONGUEUIL 1
ROGER MOORE RIEN QUE POUR JAMES BOND 007 VOS YEUX
CHAMPLAIN 2 & LONGUEUIL 2
UN AMOUR INFINI...
BERRI 2
le DAUPHIN 2 MALEVIL
BERRI 5 Signé FURAX
COTE-DES-NEIGES 1
BONAVENTURE 1
On Golden Pond
PLACE DU CANADA SQUARE DECARIE 1
TAPS
PLAZA ALEXIS NIHON 2 COTE-DES-NEIGES 2
PAUL NEWMAN SALLY FIELD ABSENCE DE MALICE
PLAZA ALEXIS NIHON 1 SQUARE DECARIE 2
BONAVENTURE 2 GHOST STORY
ENFIN EN FRANÇAIS
CALIGULA
BERRI 1
VILLERAY MERCIER
ODEON 1-LAVAL BROSSARD 3

Sam «Lightnin» Hopkins emporté par un cancer

HOUSTON (AP) — Le dernier grand du blues, Sam «Lightnin» Hopkins, est mort d'un cancer à l'âge de 69 ans, samedi, à l'hôpital St-

Joseph de Houston. Il avait été admis à l'hôpital deux jours auparavant.

À la fois compositeur, interprète et guitariste, contemporain de Muddy Waters, B. B. King et John Lee Hooker, Hopkins était le dernier musicien américain à chanter le blues traditionnel du sud.

«Il était très gai et a même essayé de chanter pour les infirmières alors qu'il était proche de la fin», a déclaré le porteparole de l'hôpital, Betty White.

Né en 1912 dans l'est du Texas, à Centerville, Hopkins a chanté plus de 50 ans pour le monde entier. Il avait appris seul à jouer de la guitare, et étant adolescent il jouait déjà dans les bals du samedi soir de la région.

Les Plouffe chez Air Canada

(PC) — Air Canada est revenue sur sa décision et a décidé de présenter le film québécois les Plouffe sur ses vols de longue distance. Dans un communiqué de presse publié hier, la société d'Etat dit avoir pris cette décision parce que «Les Plouffe présente une partie importante de l'histoire et de la culture du Canada». Air Canada avait initialement décidé de ne pas diffuser le film parce qu'elle doutait alors de sa popularité auprès de ses passagers, et ce même si Air France semblait croire le contraire en ayant décidé de le présenter. Cette décision d'Air Canada devait être fortement dénoncée au Québec.

CARNAVAL
CE SOIR À 20H
Toute la gaieté et la joie de vivre du Carnaval de Québec. Avec Pierre Lalonde et la jolie Sherisse Laurence de «CIRCUS».

CFCF
cable 11

le 12
en première

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

POUR CETTE CHRONIQUE, VEUILLEZ ADRESSER VOS LETTRES COMME SUIT: «QUOI FAIRE AUJOURD'HUI» LA PRESSE, 7 RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL H2Y 1K9

LA PRESSE, MONTRÉAL, LUNDI 1er FÉVRIER 1982

Guides bénévoles

La Société d'animation du Jardin et de l'Institut botaniques tiendra un rendez-vous d'information à l'intention des personnes désireuses d'agir comme guides bénévoles au Jardin Botanique de Montréal, le 2 février, à 13h30, au Jardin Botanique, 4101 est, rue Sherbrooke, salle 125. Renseignements complémentaires, 252-1568.

Marché aux puces

Information Alimentaire organise un marché aux puces, le 2 février, de 13h30 à 22h; le 3, de 9h30 à 17h, au 1710, rue Beaudry, dans la grande salle du Comité Social.

Rencontre pour

chômeurs
L'Association coopérative d'économie familiale de la Rive-Sud invite les chômeurs et chômeuses à une rencontre d'information sur la loi d'assurance-chômage, le 2 février, à 13h30, au 885, rue Sainte-Hélène, à Longueuil.

Collectes de sang

Aujourd'hui et demain: à l'université McGill, salle publique de l'édifice de génie McConnell, de 10h à 18h; à Granby, en l'église Saint-Eugène, angle des rues Laval et Notre-Dame, de 14h30 à 20h30.

Paroles d'auteurs

La Place des Arts invite le public à rencontrer l'écrivain Madeleine Ferron, romancière et nouvelliste, auteur notamment du Chemin des dames et du Baron écarlate, le 2 février, dans le cadre de ses réunions intitulées «Paroles d'auteurs», le mardi midi, au Piano Noble, avec lecture d'œuvres inédites et ouverture d'un dialogue direct entre le public et l'auteur invité. Billet (1,50 \$) en vente une demi-heure avant la rencontre; lunch, 2,25 \$.

Nutrition et santé

Une série de six rencontres ayant pour but de permettre l'acquisition de connaissances sur les aliments est organisée par le CLSC du Richelieu, à Richelieu, à partir du 2 février, à 13h30. Renseignements complémentaires, Nicole Séguin: 658-7561 ou 460-4417.

Prière de l'Inde

La Maison de prière Emmaüs, 2600, rue Desjardins (près de la station de métro Pie IX), offre une session d'initiation à la prière de l'Inde, les mercredis, 3, 10, 17 et 24 février, à 19h30. Coût: 20 \$. Personne-ressource: Claude Grou, c.s.c. Renseignements complémentaires, 255-4773.

Journée de plein air

Le Cercle Projet Soleil, association mixte pour personnes seules de 35 à 55 ans, organise une journée de plein air au mont

Scott Hill (Danville), le 3 février. Il y aura

randonnée nocturne avec descente aux flambeaux. Souper canadien et soirée après-ski auprès du feu. Départ: midi; retour, minuit. Renseignements complémentaires, 389-1533.

Conversation française

Le YMCA International, 5550, avenue du Parc, offre des cours de conversation française pour lesquels des tests se tiendront les 1 et 2 février, de 9h à 11h. La session débutera le 8 février. Coût: 30 \$ de frais d'adhésion; 24 \$ de frais de cours. Renseignements complémentaires, 271-2548.

Communiquer en public

La Chambre de commerce de Montréal tient une session d'information sur le thème «Communiquer en public», le 2 février, de 8h30 à 12h, au 1080, Côte du Beaver Hall. Renseignements complémentaires, 866-2861, poste 35.

Films

Le Publicité-Club de Montréal présentera en première la bobine du Festival international du film publicitaire de Cannes, le 2 février, à 11h30, au Cinéma Outremont. Réservations: secrétariat du Publicité-Club, 875-2565.

La Corporation professionnelle des urbanistes du Québec et l'Ordre des architectes du Québec présente le film «Centre ville et piétons», réalisé par Michel Régner de l'ONF, le 2 février, à 12h15, à l'auditorium AM 050 du pavillon Hubert-Aquin de l'Université du Québec à Montréal. Invitation à tous. Entrée libre.

Conférences

Le YWCA, 1355 ouest, boulevard Dorchester, présente une conférence-midi le 2 février, à 12h15, avec Barbara Berger, journaliste qui a exercé son métier en Pologne, qui parlera des «Femmes dans la Pologne en révolte». Entrée gratuite pour les membres; 1 \$ pour les non-membres. Chacune est priée d'apporter son repas. Renseignements complémentaires, Lien Moisan, 866-9941, poste 43.

La Fraternité blanche universelle présente une conférence du maître Omraam Mikhaël Aïvanhov sur l'évolution de l'homme et l'avenir de la terre, tous les lundis, à 19h30, au collège Marie-Victorin, 7 000, rue Marie-Victorin. Renseignements complémentaires, 471-5956.

La Société historique du Marigot de Longueuil présente une conférence de M. Yves Beauchemin, de Longueuil, auteur de «L'enfouissement et le matou», le 1er février, à 20h, en la salle d'accueil de l'église Saint-Antoine, à l'angle de la rue Saint-Charles et du chemin de Chambly. M. Beauchemin parlera de l'art d'écrire et de son prochain livre. Entrée libre. - L'Institut d'histoire et de sociopolitique

des sciences de l'Université de Montréal présente une conférence du professeur Kimon Valaskakis intitulée: «La stratégie saute-mouton: un plan de développement technologique pour le Canada», le 1er février à 13h30 à la salle 5145 du pavillon Lionel-Groulx, 3 200, rue Jean-Briant.

L'université McGill présente sous les auspices du programme d'études canadiennes, une conférence de M. John Graham, professeur à l'université Dalhousie, intitulée: «Equalization and Canadian Federalism», le 1er février, à 16h, à la salle 160 du pavillon des lettres.

Rencontres

Dans le cadre de ses soirées populaires sur la sexualité, le CLSC Longueuil-Ouest organise une rencontre sur la sexualité des femmes, le 1er février, à 19h30. La soirée est réservée aux femmes. L'entrée est gratuite et on trouve un service de garderie sur place. C'est au 201 ouest, rue Curé-Poirier. Il faut s'inscrire en composant le numéro 651-9830, poste 59.

Le «Groupe du mardi après-midi Y» invite toutes les femmes à ses réunions du mardi au YMCA de Saint-Laurent, de 13h à 15. Le 2 février, Mme Françoise Guay, professeur et collaboratrice du Mouvement contre le viol, y parlera de l'auto-défense. Un service spécial de garderie est disponible. Renseignements complémentaires, 747-9801.

Le Centre de la petite enfance du CLSC du Richelieu, à Richelieu, organise une rencontre sur la santé mentale de la femme, le 2 février, à 9h30. Il y aura présentation d'un vidéo suivi d'une discussion. Bienvenue à toute les mères d'enfants de 5 ans ou moins. Renseignements complémentaires, Andrée Bolduc, 658-7561 ou 460-4417.

Narconon, un centre d'éducation en matière de drogue et d'alcool selon la méthode Hubbard, ouvrant déjà en plusieurs pays, tiendra une soirée sur le thème: «Comment par la communication aider une personne qui utilise de la drogue ou de l'alcool», le 1er février, à 19h30, au centre de loisirs Saint-Barthélemy, 7111, rue des Erables (coin Jean-Talton). Entrée: 2 \$. Renseignements complémentaires, Colette Desjardins, 598-8997.

Les Gens du livre tiendront leur prochaine réunion le 1er février, au 8405, boulevard Saint-Laurent. A l'occasion du 20e anniversaire de l'association, il y aura tournage d'une heure d'émission sur les Gens du livre par une équipe du cabodifuser intervention.

S'aider soi-même

Une soirée d'information sur les Ateliers de développement émotivo-rationnel se tient le 1er février, à 19h30, au Centre interdisciplinaire de Montréal, 5055, rue Gatineau (près de l'intersection de Reine-

Marie et Côte-des-Neiges). La soirée sera animée par Agathe Cimon, psychologue possédant une formation de psychothérapie. Les ateliers sont conçus pour les personnes ayant déjà suivi la session «Aider». Renseignements complémentaires, 465-1180.

Relaxation

Le YMCA de Saint-Laurent, 1745, boulevard Décarie, offre un cours intitulé: «Stress et relaxation», à partir du 2 février. Renseignements complémentaires, 747-9801.

Transformation de soi

Un atelier portant sur les techniques de relaxation, exploration et transformation de l'inconscient, focusing, harmonisation et maîtrise des énergies se tiendra le 1er février et 7 février, à 20h, au 5, rue Vincent-d'Indy, local 101, à Outremont (autobus 51). Renseignements complémentaires, 279-2237.

Massage néo-reichien

Le Centre Le Lotus, 10 055, rue Papineau, organise des séminaires de massage néo-reichien avec Anne Gagnon, certifiée de l'École de massothérapie de Boulder, Colorado, à l'intention des personnes désirant apprendre à donner des massages. Une séance gratuite d'information se tient le 1er février, à 19h30. Renseignements complémentaires, 387-9663.

Thérapie

Des rencontres de Recovery, méthode structurée et simple d'auto traitement en groupe, se tiennent à l'intention des personnes souffrant d'agressivité, d'anxiété, de phobies ou autres maux psychologiques, tous les lundis, à 20h, au 2157, rue Centre (près de la station de métro Charlevoix); les mardis, à 20h, au CLSC Norman Bethune, 1665, rue du Couvent, quartier Chomedey, à Laval; les mercredis, à 20h, à la salle Carillon de l'O-

ratoire Saint-Joseph. La participation à ces rencontres est gratuite.

Spiritualité

Une soirée d'introduction à Eckankar (exercices spirituels pour une prise de conscience de sa véritable raison d'être) se tient tous les lundis, à 20h, au 1319 est, rue Sainte-Catherine. Entrée libre. Renseignements: 521-6518.

Le père Lucien Couët c.s.c. animera des rencontres d'initiation à la spiritualité de l'Orient, les lundis, à partir du 1er février, à 19h30, à la maison de prière Emmaüs, 2 600, rue Desjardins. Coût: 30 \$ (étudiants, 20 \$)

M. Marie-Georges Buteau p.s.s. donnera une série de cours sur les Épitres aux Corinthiens, à partir du 1er février, à 19h30, au Grand Séminaire de Montréal, 2065 ouest, rue Sherbrooke. Renseignements complémentaires, 931-7311, poste 185.

Yoga pré-natal

L'Atelier Humain, 7225, rue Saint-Denis (près de la station de métro Jean-Talton) offre des séances de yoga pré-natal afin de permettre aux femmes de vivre leur grossesse en harmonie et en pleine conscience de ces moments merveilleux que constitue la grossesse et la naissance, tous les lundis, à 19h. Renseignements complémentaires: 277-3359.

Campagne du Centre

Refuge Montréal
Le Centre Refuge Montréal qui a pour objectif de répondre aux besoins des mères et des enfants victimes de violence en leur offrant un abri temporaire et de conscientiser la population aux problèmes de ces personnes, tient une campagne de financement du 24 janvier au 6 janvier. Dans le cadre de cette campagne, plusieurs artistes donneront un spectacle bénéfice le 1er février, à la Comédie Nationale, le 1er février, à 20h30. Les billets

sont actuellement en vente à la Comédie Nationale au prix de 15 \$. Renseignements complémentaires, Johanne Côté ou Suzanne Léonard, 523-1095.

Soirées-santé

Le Pentagramme d'or du Québec tient des «soirées-santé» tous les lundis, à 20h, au 1260, rue Everett, appartement 11, sur le thème «Les bienfaits extraordinaires pour l'organisme du soin constant des pieds par le shiatsu». En deuxième partie: «Les médicaments chinois et les suppléments naturels alimentaires». Animateur: Jean-Marcel Cussion, diplômé de l'école de Boston du Dr Kushi. Renseignements complémentaires, 277-3576, de 10 à 22h.

Ski de fond

L'école de plein air Dahu organise un cours d'initiation au télémark et autres techniques de descente à ski de fond, les 8 et 10 février. Elle offre également un cours de perfectionnement en ski de fond les 4 et 5 février. Renseignements complémentaires, 484-2519, de 19h à 21h30.

Cours

L'Institut international de la communication invite le public à une activité de formation intitulée: «Savoir accorder une entrevue radio-télévisée», avec Monique Lessard, chercheuse-interviewer et AndréPayette, journaliste, le 1er février, de 14h à 22h ainsi que durant la matinée de mardi. Renseignements complémentaires, 842-8787.

Hatha-yoga

La Maison de prière Emmaüs, 2 600, rue Desjardins (près de la station de métro Pie IX), offre une session d'initiation au hatha-yoga, les jeudis, du 4 février au 1er avril, à 17h30. Coût: 45 \$ (étudiants, 35 \$). Personne-ressource: Thérèse Kivimäki. Renseignements complémentaires, 255-4773.

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «Un fils pour l'été»: 21:05. «On a volé la cuisse de velours»: 19:20.

ASTRE (2): «On est venu là pour s'éclater»: 19:10. «Les hommes préfèrent les grosses»: 20:50.

ASTRE (3): «Kramer contre Kramer»: 19:05. «Le Lagon bleue»: 21:00.

ASTRE (4): «Que le spectacle commence»: 19:00. «La Rose»: 21:10.

AVENUE: «French Lieutenant Women»: 19:00, 21:15.

BEAVER: «A very small case of Rape»: 12:00, 14:50, 17:40, 20:30. «Swinging High»: 13:25, 16:15, 19:05, 21:55.

BERRI (1): «Caligula»: 9:00, 12:00, 15:00, 18:00, 21:00, minuit.

BERRI (2): «Un amour infini»: 12:40, 14:50, 17:05, 19:15, 21:30.

BERRI (3): «Rendez-moi ma peau»: 12:30, 14:15, 16:00, 17:40, 19:35, 21:25.

BERRI (5): «Signe Furax»: 12:30, 14:15, 16:05, 17:55, 19:45, 21:35.

BONAVENTURE (1): «High Risk»: 17:15, 19:15, 21:15.

BONAVENTURE (2): «Ghost Story»: 17:20, 19:20, 21:20.

BROSSARD (1): «Rendez-moi ma peau»: 18:15, 20:00, 21:55.

BROSSARD (2): «Miroir sanglant»: 21:00. «Le motel rouge»: 18:00, 21:45.

BROSSARD (3): «Caligula»: 18:00, 21:00.

CARRÉ SAINT-LOUIS: «La jeune Américaine toute nue»: 11:30, 15:20, 19:15. «Adolescentes au pensionnat»: 12:45, 16:40, 20:35. «Les mémoires d'une petite culotte»: 14:05, 18:00, 21:55.

CHAMPLAIN (1): «Métal hurlant»: 20:00. «Faut se faire la malle»: 18:05, 21:35.

CHAMPLAIN (2): «Rien que pour vos yeux»: 19:30. «Le temps du rock'n roll»: 17:30, 21:40.

CHATEAU (1): «S.O.S. Mademoiselle»: 13:00, 15:50, 18:45, 21:40. «Contes perses»: 14:20, 17:10, 20:05.

CHATEAU (2): «Le silence qui tue»: 12:30, 15:00, 18:40, 21:45. «L'agence de la peur»: 14:00, 17:00, 20:05.

CHATEAUGUAY: «Le bal de l'horreur»: 19:30. «Malévia»: 21:15.

CINÉMA DE MONTRÉAL (1): «Tarzan, l'homme singe»: 18:00, 21:55. «Le solitaire»: 19:55.

CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «Couple en fuite»: 20:15. «Le complot diabolique du Dr. Fu Manchu»: 13:40, 16:30, 19:20, 21:55.

CINÉMA DE PARIS: «American Pop»: 13:40, 17:15, 20:40. «Heavy Metals»: 12:00, 15:35, 19:00, 21:35.

CINÉMA LA CITÉ (1): «Body Heat»: 19:05, 21:10.

CINÉMA LA CITÉ (2): «Roller»: 19:05, 21:20.

CINÉMA LA CITÉ (3): «Arthur»: 19:15, 21:15.

CINÉMA LUMIÈRE: «Bernard et Bianca»: 19:00. «Black Sabbath and Blue Oyster Cult»: 21:15.

CINÉMA RIVE-NORD (1): «Les aventuriers de l'Arche perdue»: «Les petites chéries»: 19:30.

CINÉMA RIVE-NORD (2): «Rien que pour vos yeux»: «Silence mon amour»: 19:30.

CINEPLEX (1): «C'est surtout pas l'amour»: 12:20, 14:00, 15:40, 17:20, 19:00, 20:40, 22:20.

CINEPLEX (2): «Bongo man»: 12:40, 14:25, 16:15, 18:00, 19:50, 21:45.

CINEPLEX (3): «Not a love story: a film about pornography»: 12:40, 14:30, 16:25, 18:15, 20:10, 22:00.

CINEPLEX (4): «Ticket to Heaven»: 13:00, 15:05, 17:10, 19:15, 21:20.

CINEPLEX (5): «Prince of the city»: 12:10, 15:05, 18:05, 21:10.

CINEPLEX (6): «Tribute»: 12:15, 14:30, 16:45, 19:05, 21:25.

CINEPLEX (7): «Fame»: 12:10, 14:30, 16:45, 19:10, 21:35.

CINEPLEX (8): «Oblomov»: 13:00, 15:40, 18:25, 21:05.

CINEPLEX (9): «Pixote»: 12:20, 14:40, 17:00, 19:20, 21:40.

CLAREMONT: «Rendez-moi ma peau»: 19:45, 21:30.

COMMODORE: «Des petites chattes bien choleuses»: «Le rieur des veuves»: «Camps érotiques».

COMPLEXE DESJARDINS (1): «Solo ou les 120 journées de Sodome»: 12:10, 14:25, 16:40, 18:55, 21:10.

COMPLEXE DESJARDINS (2): «Une sole affaiblie»: 13:25, 15:25, 17:25, 19:25, 21:25.

COMPLEXE DESJARDINS (3): «Une photographie spéciale»: 13:40, 16:25, 19:10, 21:55. «B... comme bonne à tout faire»: 12:05, 14:50, 17:35, 20:20.

COMPLEXE DESJARDINS (4): «Lili Marleen»: 13:30, 15:55, 18:20, 20:45.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: «Une femme douce»: 20:30, 21:20.

CÔTE-DES-NEIGES (1): «High Risk»: 19:20, 21:15.

CRÉMAZIE: «Rendez-moi ma peau»: 19:45, 21:30.

DAUPHIN (1): «Raps»: 19:30, 21:30.

DAUPHIN (2): «Malévia»: 19:00, 21:20.

DÉCARIE SQUARE (1): «On Golden Pond»: 19:15, 21:15.

DÉCARIE SQUARE (2): «Absence of malice»: 19:00, 21:10.

DORVAL (1): «Reds»: 20:00.

DORVAL (2): «Venom»: 19:15, 21:15.

DORVAL (3): «Modern Problems»: 19:00, 21:00.

ELYSEE (1): «Passion d'amour»: 19:15, 21:30.

ELYSEE (2): «Rends-moi la clé»: 19:20, 21:15.

EROS: «Regarde par le trou de la serrure»: 10:00, 13:30, 17:00, 20:30. «Croisière pour couples pleins d'ardeur»: 11:25, 14:55, 18:25, 21:45. «Échanges érotiques»: 12:25, 14:55, 19:30.

EYE: «The Tale of Tiffany lust»: 10:00, 12:35, 15:10, 17:50, 20:25. «Hot Lunch»: 11:20, 14:00, 16:35, 19:10, 21:45.

FAIRVIEW (1): «Shorkys Machine»: 19:00, 21:15.

FAIRVIEW (2): «Atlantic City»: 19:15, 21:15.

GREENFIELD (1): «Atlantic City»: 19:15, 21:15.

GREENFIELD (2): «S.O.S. Mademoiselle»: «Contes perses»: 18:45, 20:50.

GREENFIELD (3): «La chèvre»: 18:00, 19:45, 21:30.

GUY: «Games Women play»: 12:00, 14:10, 16:10, 18:30, 20:40. «Heat Wave»: 13:15, 15:23, 17:37, 19:43, 21:53.

IMPERIAL: «Les aventuriers de l'Arche perdue»: 12:30, 14:40, 16:50, 19:05, 21:20.

JEAN-TALON: «Rendez-moi ma peau»: 19:45, 21:30.

KENT (1): «Whose life is it anyway»: 19:15, 21:25.

KENT (2): «Roller»: 18:50, 21:00.

L'AMOUR: «Game Women play»: 12:00, 14:15, 16:30, 18:45, 21:00. «Visions de Claire»: 13:15, 15:30, 17:45, 20:00, 22:15.

LAVAL (1): «Atlantic City»: 19:15, 21:15.

LAVAL (2): «Collégiennes dans la nuit»: «Les bolides s'envolent»: 18:05, 19:40.

LAVAL (3): «Le silence qui tue»: «L'agence de la peur»: 18:35, 20:05.

LAVAL (4): «Le facteur sonne toujours deux fois»: 18:55, 21:10.

LAVAL (5): «La chèvre»: 18:00, 19:55, 21:45.

LOEVES (1): «Reds»: 14:00, 20:00.

LOEVES (2): «Whose life is it anyway»: 12:15, 14:30, 16:45, 19:00, 21:15.

LOEVES (3): «Roller»: 12:50, 14:50, 17:05, 19:20, 21:35.

LOEVES (4): «Arthur»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

LOEVES (5): «Body Heat»: 12:40, 14:45, 16:50, 19:05, 21:15.

MASCOUCHE (1): «Les aristochats»: 19:20. «Un candidat au poil»: 20:55.

MASCOUCHE (2): «Les 7 fantastiques»: 19:30. «Le silence qui tue»: 21:05.

MERCIER: «Caligula»: 18:00, 21:00.

MONTENACH (1): «Les trois hommes d'istambul»: 19:00. «La chèvre»: 2

L'Orchestre des Jeunes et le Concours OSM

ORCHESTRE DES JEUNES DU QUÉBEC. Chef d'orchestre invité: Mario Bernardi. Soliste: Susan DaSle, clarinettiste. Vendredi soir, Redpath Hall de l'université McGill.

CLAUDE GINGRAS

Programme consacré à Mozart (1756-1791): Ouverture de l'opéra Don Giovanni, K. 527 (1787). Concerto pour clarinette et orchestre en la majeur, K. 622 (1791). Soliste: Susan DaSle, clarinettiste. Divertimento pour cordes en ré majeur, K. 136 (1772). Symphonie no 36, en do majeur, K. 425 («Linz») (1783).

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL. Chef d'orchestre invité: Pierre Héu. Solistes: trois principaux gagnants du Concours OSM 1981. Hier après-midi, salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Dans le cadre des «Concerts Esso».

Programme: Ouverture de l'opéra Rienzi, Wagner. Air Regnava nel silenzio de l'opéra Lucia di Lammermoor, Donizetti. Air Mein Herr Marquis de l'opéra Die Fledermaus, Johann Strauss II. Soliste: Glenda Balkan, soprano. Premier mouvement (allegro maestoso) du Concerto pour piano et orchestre en la mineur, op. 11, Chopin. Soliste: Bernadene Blaha, pianiste. Concerto pour piano et orchestre en la mineur, op. 54, Schumann. Soliste: Yuval Fichman, pianiste. Finlandia, poème symphonique, op. 26, Sibelius.

Des problèmes d'ordre technique (une question de réflexion de plancher de

salle) ont retardé de deux mois l'entrée de l'Orchestre des Jeunes du Québec au Redpath Hall de l'université McGill. Après avoir, depuis sa création en 1977, expérimenté toutes sortes de salles, l'OJQ semble avoir enfin trouvé son lieu idéal.

Bien que le Redpath ne contienne que 400 places (et c'était complet vendredi soir) et qu'on se passerait bien d'y entendre fonctionner le système de chauffage (!), cette salle centenaire offre de très bonnes qualités acoustiques d'orchestre, et ce autant pour les musiciens, qui n'ont pas à «forcer le son», que pour les auditeurs, qui entendent tout, jusqu'aux imperfections.

À cet égard, un problème s'est fait jour, que les programmes précédents avaient dissimulé. Ce problème, c'est la pauvreté des premiers-violons. Ils ne sont que six — ou plutôt elles, car ce sont toutes des filles. L'OJQ est du reste au deux-tiers féminin (23 filles «contre» 12 garçons). Mais, filles ou garçons, là n'est pas le problème. Celui-ci réside dans le fait que

ces premiers-violons sont trop peu nombreux et ne sont du reste pas très bons... Une oeuvre comme la Symphonie Linz (no 36) de Mozart comporte un grand nombre de passages où seule cette section se fait entendre, le reste de l'orchestre observant pendant ce temps le «tacet». Or, vendredi soir, ces passages ont été à peu près tous caractérisés par ces miaulements qu'on entend dans les orchestres d'amateurs.

Si M. Bernardi, le chef invité, était ce «spécialiste de Mozart» que l'on croit, il se serait vite rendu compte que l'OJQ, à cause de ses premiers-violons, n'était pas de taille à affronter la Linz, et il aurait changé de symphonie. Un chef permanent, lui, aurait senti le problème dès le début. Ce qui nous ramène encore une fois à une question déjà posée: quand donc l'Orchestre des Jeunes du Québec aura-t-il un chef attitré? (Il paraît que le gouvernement «n'a pas d'argent». C'est sans doute pour la même raison qu'il fait faire douze

heures d'autobus aux pauvres musiciens pour aller donner un concert à Rivière-du-Loup!)

Indépendamment de ses premiers-violons trop à découvert, l'orchestre comme tel sonnait encore une fois remarquablement bien, avec une intonation collective particulièrement juste. A cet égard, l'ouverture de Don Giovanni fut rendue avec un remarquable sens du théâtre (ici, présence incontestablement agissante du chef) et le Divertimento K.136 fut joué avec cohésion et esprit. Ce furent les deux meilleurs moments de la soirée.

Susan DaSle, clarinette-solo de l'OJQ, a joué le célèbre Concerto K.622. Si son professeur, Emilio Iacurto, lui a appris à jouer de la clarinette, il ne lui a pas vraiment enseigné à en jouer en musicienne, c'est-à-dire avec le phrasé, les nuances de dynamique, la respiration requis. La demoiselle a fait quelques canards: l'un au deuxième thème du mouvement lent, dans un saut périlleux de plus de deux octaves, les autres au rondo final, pris trop rapidement. Là encore, si M. Bernardi était un vrai mozartien, il au-

rait dit, aux répétitions: «Non, made-moiselle! Nous allons prendre le mouvement un peu moins vite et vous serez alors capable de jouer toutes les notes sans problème.»

Suivant une tradition chère au public familial des «Concerts Esso», le programme d'hier après-midi mettait en vedette les principaux gagnants du Concours OSM, tenu en novembre dernier. Le Concours 1981 était réservé au chant et au piano. La compétition vocale était ouverte aux concurrents âgés de 18 à 30 ans. Premier prix: Glenda Balkan, 27 ans, soprano, de Montréal. Les concurrents en piano étaient répartis en deux classes: A (18 à 25 ans) et B (17 ans et moins). Premier prix en A: Bernadene Blaha, 23 ans, de Brantford, Ont. Premier prix en B: Yuval Fichman, 16 ans, de Willowdale, Ont.

Des trois lauréats entendus, le seul qui sorte de l'ordinaire est Yuval Fichman. Jouer, à 16 ans, le Concerto de Schumann en entier, le jouer avec toute la technique requise, mieux encore: avec

une telle richesse d'idées et même de la profondeur — je le répète: à 16 ans — est une chose assez phénoménale.

J'ai quitté avant Finlandia pour entendre un peu du Quatuor Guarneri, dans la salle à côté. J'ai entendu le Beethoven op. 59 no 3 et le rappel: scherzo du Quatuor de Ravel. Si j'en juge par cette demi-heure de musique, le Guarneri reste l'un des grands quatuors au monde actuellement.

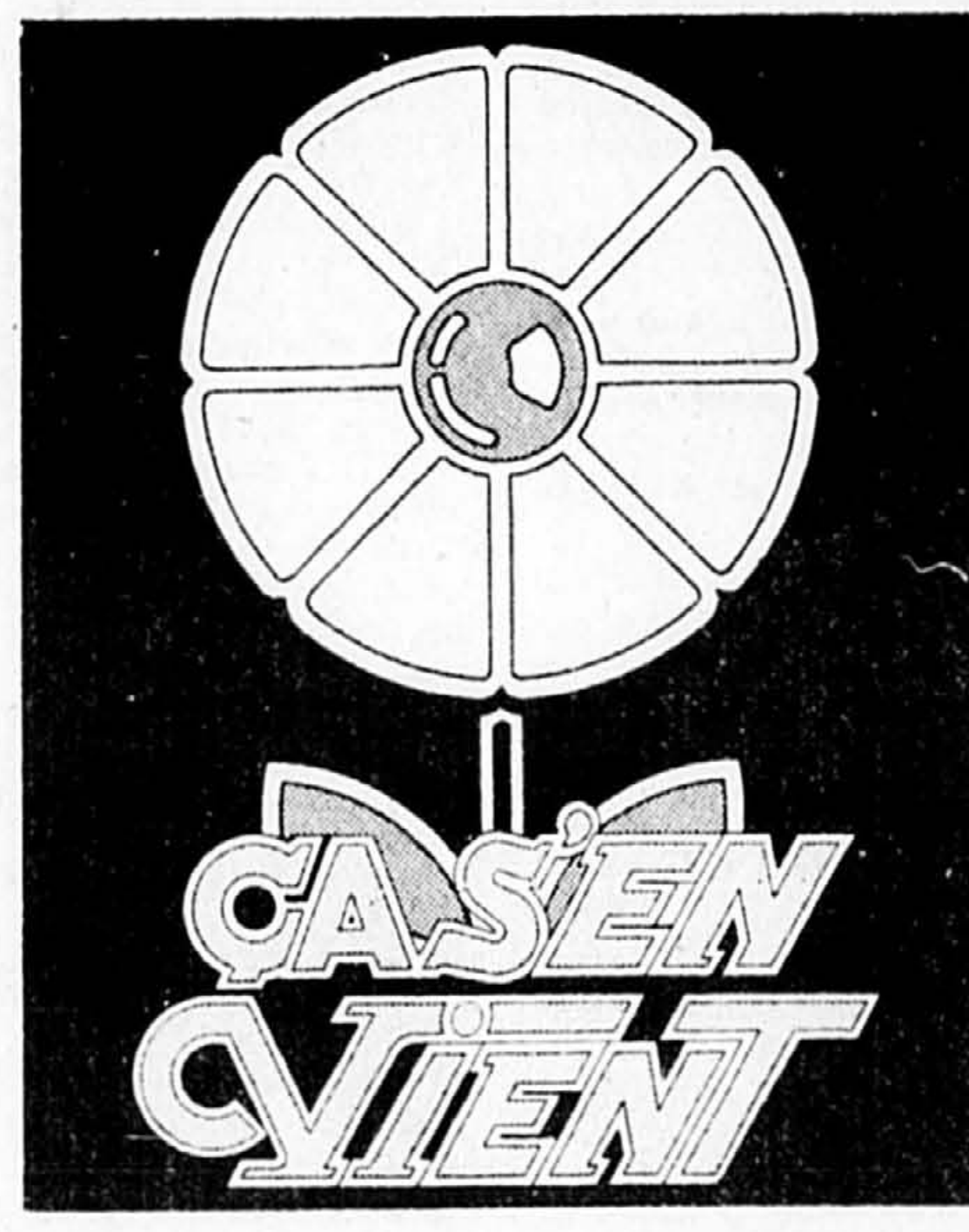
au McGill. La voix est juste et jolie, mais forcée au suraigu (on la dit «coloratura») et bien petite pour une salle comme Wilfrid-Pelletier. Dès que quelqu'un toussait, on ne l'entendait plus!

J'ai entendu avant Finlandia pour entendre un peu du Quatuor Guarneri, dans la salle à côté. J'ai entendu le Beethoven op. 59 no 3 et le rappel: scherzo du Quatuor de Ravel. Si j'en juge par cette demi-heure de musique, le Guarneri reste l'un des grands quatuors au monde actuellement.

APPRENEZ EN 4 SEMAINES LA TENUE DE LIVRES (comptabilité pratique enseignée par comptables agréés) Notre cours comprend: Le Grand Livre et les États Financiers. Les cours commencent: en français en anglais

DÉPLIANT GRATUIT	JOUR SOIR SAMEDI	3 février 4 février 6 février	4 février 3 février 6 février
------------------	------------------	-------------------------------	-------------------------------

ÉCOLE COMMERCIALE LONDON 733-5217 4950, CH. QUEEN MARY (métra Snowdon) 733-8261 Permis no 749 767 — Établie en 1970



CETTE SEMAINE à Place Bonaventure

GALERIE DES BOUTIQUES
Une brise d'Hawaii à la Place Bonaventure... Pour votre divertissement, musique et danse avec le Groupe de danseurs Hawaïens «Aloha». Vendredi, 5 fév. à 17h30 et 19h15. Niveau Métra. Et, samedi 6 fév. à 13h30. Niveau Métra. Et 14h30 - Le Viaduc. L'entrée est libre.

HALL D'EXPOSITION
Convention et exposition - Nationale Annuelle de l'ACAS. 31 janv. - 3 fév. Commerçants seulement.
Surface '82 - Marché québécois des couvre-planchers. 7 - 8 fév. Commerçants seulement.
Exposition nationale annuelle des fournisseurs d'hôtels, restaurants et institutions (Rendez-vous '82) 7 - 10 fév. Commerçants seulement.

Place Bonaventure

Jouez à économiser avec le Prêt-à-partir d'Air Canada!

1 **Départ**

2 **AIR CANADA vous dépose à CALGARY**

Payez le plus bas tarif: **246\$**

Et glissez à la case 7.

3 **AIR CANADA vous dépose à Vancouver**

Votre Prêt-à-partir vous coûte aussi peu que **291\$**

Sautez à la prochaine case.

4 **Whistler**

8 jours à WHISTLER

Autocar entre Vancouver et Whistler, hôtel et 5 jours de remonte-pentes compris. À compter de **389\$**

par personne occupation double.

5 **VOUS ÊTES PERDU?**

Demandez notre brochure Skifari, consultez votre agent de voyages ou AIR CANADA.

6 **Jasper**

7 nuits à JASPER

Hôtel, remonte-pentes pendant 6 jours et une auto de location (compacte, 7 jours avec 1500 kilomètres gratuits). À compter de **319\$**

par personne occupation double.

7 **Banff**

Chance! 8 jours à BANFF

Autocar entre Calgary et Banff, hôtel et 6 jours de remonte-pentes à compter de **269\$**

par personne occupation double.

8 **AIR CANADA vous dépose à EDMONTON**

Tarif mini: **246\$**

Prenez le remonte-pentes vers la case 6.

9 **VOUS N'ÊTES PAS SKIEUR?**

Prenez un escompte supplémentaire sur le tarif de votre séjour Skifari à Banff, Jasper ou Whistler.

10 **Supernoliprix**

Seul le Prêt-à-partir d'Air Canada vous donne de **35% à 60% de rabais Supernoliprix sur 31 destinations au Canada.**

Règles du jeu

Faites votre réservation 7, 14 ou 21 jours à l'avance selon l'itinéraire. Pour un court séjour, vous pouvez revenir dès le premier dimanche suivant votre départ ou 7 jours après, selon la destination. Longues vacances, maximum 60 jours. Pénalité de 100\$ en cas d'annulation ou de 30\$ en cas de changement sur Calgary, Edmonton et Vancouver. Pénalité de 20\$ en cas d'annulation ou de changement sur les autres destinations. Taxes d'aéroport non comprises. Les tarifs peuvent varier, selon l'hôtel ou la saison.

Vous gagnez quand vous avez économisé avec le Prêt-à-partir d'Air Canada pour Vancouver, Edmonton et Calgary.

Vous gagnez quand vous avez passé...

- 8 jours à Banff pour **515\$** (avion, autocar, séjour Skifari et ski compris)
- 8 jours à Jasper pour **565\$** (avion, auto, séjour Skifari et ski compris)
- 8 jours à Whistler pour **680\$** (avion, autocar, séjour Skifari et ski compris)

En vigueur jusqu'au 28 février 1982. Mais faites vite, le nombre de places est limité.

AIR CANADA